

DNUH

**MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME**

**DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

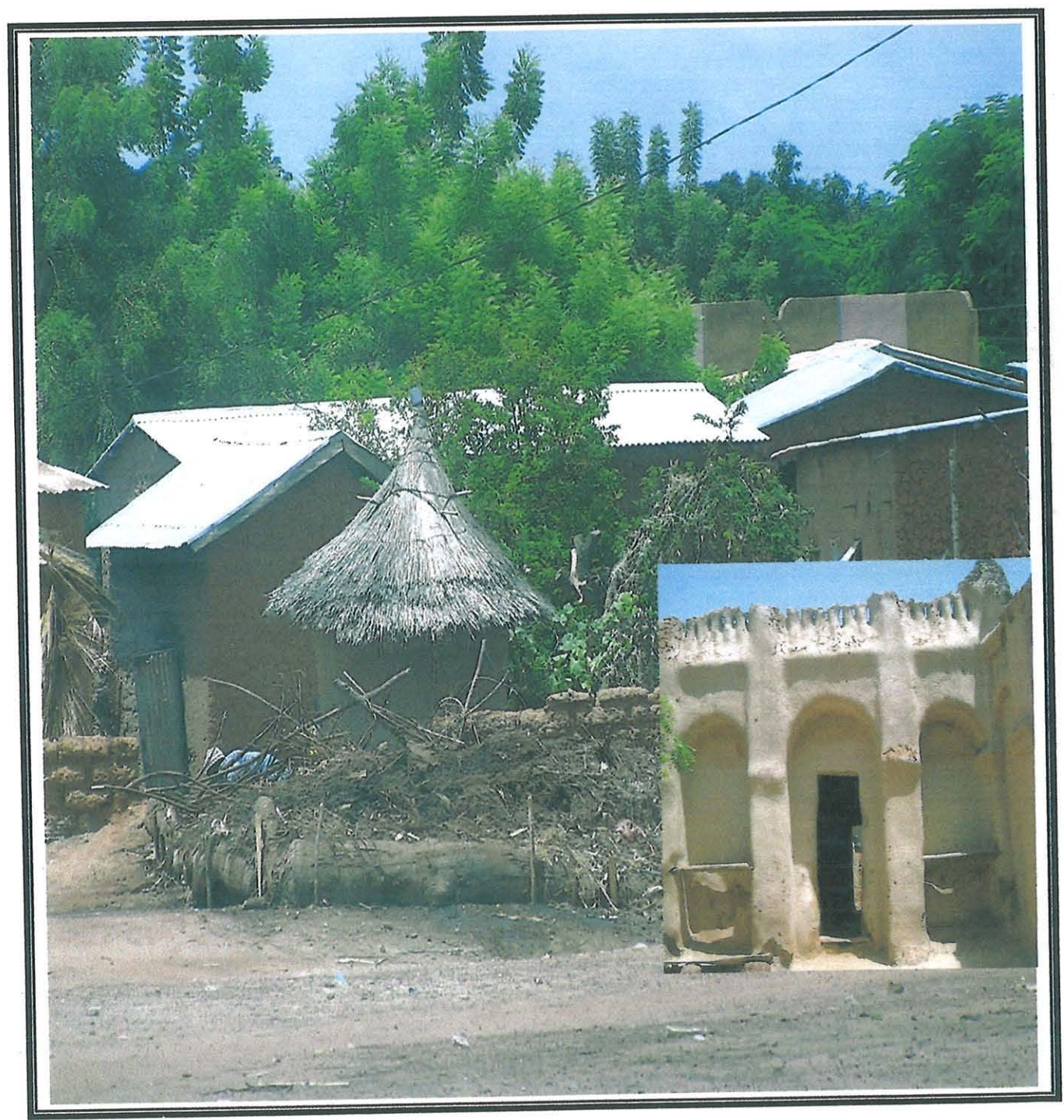
Authentifié, le 06 OCT 2007

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple -Un But -Une Foi



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KIGNAN ET ENVIRONS**



Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Mamadou T. TRAORE (ESPACE)
BP: 1398- Tél : 229 62 39 /673 58 08 / Bamako - Mali

Joe
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°07- 240 /P-RM DU 24 JUIL 2007.

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KIGNAN ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérimis des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2007 à 2026, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kignan et environs.

Article 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

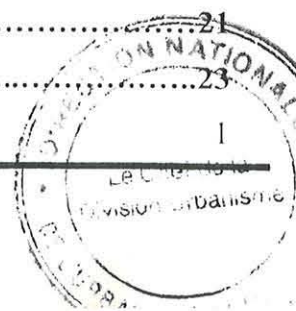
Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Kignan et environs.

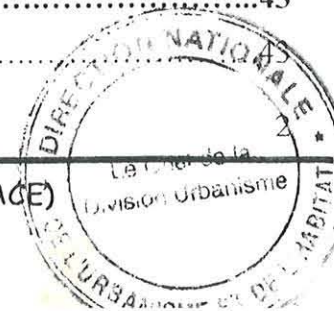
Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
1. Contexte de l'étude	5
2. Méthodologie	5
2.1. Phase préliminaire	5
2.2. Phase séminaire – atelier	5
3. Objectifs du SDU	6
3.1. Objectif global	6
3.2. Objectifs spécifiques	6
PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT	
I. PERIMETRE D'URBANISATION	8
1.1. Présentation	8
1.2. Raisons du choix	8
II. HISTORIQUE DE LA VILLE	9
III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	12
3.1. Evolution du site	12
3.1.1. Période pré coloniale.....	12
3.1.2. Période coloniale.....	12
3.1.3. Période post coloniale.....	12
3.2. Occupation du site	13
3.2.1. Zones d'habitat.....	13
3.2.2. Zones d'activités.....	13
3.3. Analyse du site	15
3.3.1. Aspects physiques.....	15
3.3.2. Contraintes.....	17
3.3.3. Problématique foncière.....	17
IV. DEMOGRAPHIE	19
4.1. Composition de la population	19
4.2. Structure de la population	19
4.3. Mouvements migratoires	21
4.4. Evolution, Taux d'accroissement et Projection de la population	21
V. ECONOMIE	23



5.1.Secteur primaire	23
5.1.1. Agriculture.....	23
5.1.2. Elevage	23
5.1.3. Pêche	25
5.1.4. Ressources forestières et fauniques.....	25
5.1.5. Atouts et faiblesses.....	25
5.2.Secteur secondaire	27
5.2.1. Artisanat.....	27
5.2.2. Industrie.....	27
5.2.3. Atouts et faiblesses	28
5.3.Secteur Tertiaire	28
5.3.1. Services.....	28
5.3.2. Tourisme	29
5.3.3. Commerce.....	29
5.3.4. Transport.....	29
5.3.5. Atouts et faiblesses	30
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	31
6.1.Voirie	31
6.1.1. Voie primaire.....	31
6.1.2. Voies secondaires	31
6.1.3. Voies tertiaires.....	32
6.1.4. Ouvrages d'art.....	32
6.2.Réseaux divers	34
6.2.1. Alimentation en eau potable.....	34
6.2.2. Alimentation en électricité	34
6.2.3. Télécommunications et poste.....	36
6.3.Environment	38
6.3.1. Assainissement.....	38
6.3.2. Situation de l'écosystème.....	39
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS	42
7.1.Equipements administratifs	42
7.2.Equipements scolaires	43
7.2.1. Enseignement préscolaire	

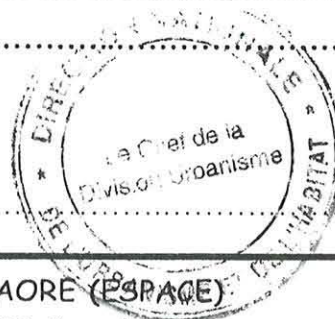


7.2.2. Enseignement fondamental	43
7.3. Equipements socio- sanitaires	45
7.3.1. Secteur public.....	45
7.3.2. Secteur privé	45
7.4.Equipements commerciaux.....	46
7.5.Equipements sportifs et culturels.....	47
7.5.1. Equipements sportifs	47
7.5.2. Equipements culturels	47
7.6. Equipements touristiques et de loisirs	48
7.7. Equipements culturels	49
7.7.1. Mosquées	49
7.7.2. Eglises	49
7.7.3. Cimetières.....	49
7.8.Equipements de sécurité.....	50

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I.ZONAGE	54
1.1.Zones d'Habitat	54
1.1.1. Zones d'habitats existants	54
1.1.2. Futures zones d'habitat.....	54
1.2. Zones d'Activités.....	54
1.1.1. Zone de bureaux.....	54
1.1.2. Zone scolaire.....	55
1.1.3. Zone commerciale	55
1.1.4. Zone industrielle	55
1.1.5. Zone artisanale	55
1.1.6. Zone d'hydrocarbures.....	55
1.1.7. Zone militaire.....	55
1.1.8. Zone de maraîchage.....	55
1.3. Armature verte.....	55
1.4. Réserves foncières.....	55
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	56
2.1.Voirie	56
2.1.1. Maillage	56

2.1.2. Voies à aménager	56
2.1.3. Voies à créer en latérite.....	57
2.1.4. Ouvrages d'art.....	57
2.2. Réseaux divers	58
2.2.1. Alimentation en eau potable	58
2.2.2. Alimentation en électricité.....	58
2.2.3. Télécommunications - poste	58
2.3. Environnement	59
2.3.1. Assainissement	59
2.3.2. Préservation de la nature	59
III. EQUIPEMENTS	61
3.1. Equipements administratifs	61
3.2. Equipements scolaires	61
3.3. Equipements socio- sanitaires.....	61
3.4. Equipements commerciaux	61
3.5. Equipements touristiques et de loisirs.....	61
3.6. Equipements sportifs et culturels	61
3.7. Equipements cultuels.....	61
3.8. Equipements de défense et de sécurité	62
3.9. Equipements de transport	62
IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	64
V. STRATEGIES D'APPLICATION	66
5.1. Stratégie foncière	66
5.2. Stratégie institutionnelle	66
5.3. Stratégie financière	67
5.4. Stratégie sectorielle	67
VI. PHASAGE	69
VII. RECOMMANDATIONS	71
VIII. LISTES DES ABREVIATIONS.....	72
IX. BIBLIOGRAPHIE.....	74
X. ANNEXES	75
Décision d'ouverture des enquêtes préalables	
Délibération du Conseil Municipal	
Décision d'Approbation de la Délibération	
Liste des participants.....	76



INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'actions de l'année 2006 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celui de Kignan et environs.

Ces études sont initiées dans un contexte marqué par :

- la volonté affichée de l'Etat d'approfondir la décentralisation mise en œuvre à partir de l'adoption de la loi n° 96 – 059 du 04 novembre 1996 portant création des communes en République du Mali et qui vise à promouvoir le développement local ;
- le renouveau de l'aménagement du territoire qui se manifeste à travers la création d'un département et d'une Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire.

2. Méthodologie

2.1. Phase préliminaire

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (S.D.U.) étant un outil de planification urbaine ayant pour finalité la maîtrise du développement urbain, son élaboration doit impliquer tous les acteurs urbains : Services Techniques, Municipalités, Partenaires au développement, Société Civile et Populations.

Le Bureau d'Etudes s'est attaché, dès la notification du marché, à prendre contact avec les différents acteurs aussi bien à Bamako qu'à Sikasso et Kignan afin de définir avec chacun d'eux une forme de collaboration permettant de remplir au mieux la mission assignée.

Une visite de terrain a été organisée suite à la publication de la décision portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du S.D.U. Cette visite a permis de :

- prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;
- rechercher la documentation disponible sur la ville de Kignan : Monographie, Schéma d'Aménagement de la commune, Plan de développement Economique Social et Culturel etc... ;
- rechercher les différentes données se rapportant au site : nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, zone d'extension, sites touristiques etc...

Une visite guidée de la ville et l'établissement de la liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du S.D.U. a mis fin à cette mission.

Les travaux de topographie visant à la réactualisation du fonds de plan de Kignan et environs ont également été lancés.

2.2. Phase Séminaire - atelier

L'approche participative a été la méthode utilisée. Elle a le double avantage de garantir l'appropriation du Schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.



Le séminaire – atelier pour l'élaboration du S.D.U. de Kignan et environs a regroupé pendant une dizaine de jours , les services techniques, l'administration, la société civile, les élus communaux et le Bureau d'Etudes.

Les travaux se sont déroulés en deux (02) grandes étapes. Dans la première étape, il a été dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ensuite les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les Autorités communales et la Société Civile.

La seconde étape correspond à la phase proposition qui, à la lumière du bilan diagnostic de la ville, a traité des différentes solutions retenues pour les aménagements, évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin les stratégies d'application du Schéma élaboré.

L'atelier a été organisé et animé par le Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Mamadou T. TRAORE (ESPACE) sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions Régionales des différents services techniques concernés par le S.D.U. ont également participé: DRACPN, IGM, DRPSIAP, Domaines, Direction des Routes.

Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire a été soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Adopté par délibération N°009/CRK du 05 octobre 2006, celui-ci a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par Décision N°286 / PREF / CS du 06 octobre 2006.

3. Objectifs du S.D.U.

3.1 Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de la localité.

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à:

- faire le diagnostic;
- programmer le développement futur de la ville compte tenu des réalités spatiales ;
- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économique;
- prévoir le développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales et l'émergence d'un nouvel espace économique;
- faciliter la circulation et le transport.



VILLE DE KIGNAN

VERS KOMBALA

VERS BELEKO ET BAMAKO

200.00

200.00

VERS TIEFINA

CIMETIERE

RESIDENCE
GENDARMERIE

PARIKO

MARCHE

KI. KIELETA

ADJALA

QUARTIER MAIRE

BAE

BOURABABA

ADMINISTRATIF

BANKONINA

TIANKA KOROLA

TIANKA KOROLA

WAGNOUNY

VERS YELEKELA

CIMETIERE

STADE

DIJERKING

ECOLE B

VERS KOUROUMA



187.50

175.00

175.00

Kofflaben

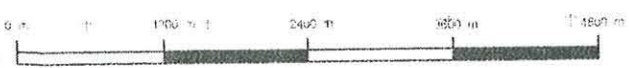
Barrage

Koun go kô

ZONE CMT

USINE D'EGROINAGE
LDC LA CMT

VERS SANDYANA



596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000 604000

SEPTEMBRE 2006



PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT



I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. Présentation

Le périmètre d'Urbanisation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kignan et environs correspond aux limites du territoire de la commune rurale de Kignan dans le cercle de Sikasso. Sa superficie est d'environ 1.200km² et comprend la ville de Kignan et quatorze (14) villages qui sont : Boukarila, Diana-Tiénou, Djifolobougou, Katogo, Kéréme-koro, Kombala, Kossourounani, Kouna, Missala, Morila-Fonsebougou, N'Gana, Sonflabougou, Ténina-Mina et Tiébè.

La commune de Kignan est limitée :

- au Nord par les communes rurales de Dialacoro, Koumankou et de Kabarasso;
- au Sud par la commune rurale de Sanzana ;
- à l'Est par la commune rurale de Kourouma ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Tella.

La ville de Kignan, chef lieu de la commune, est située à 6°00'49'' de longitude Ouest et 11°51'06'' de latitude Nord. Elle se trouve à 85km de Sikasso au Nord-Ouest.

Les distances des villages à Kignan et leurs coordonnées géographiques sont indiquées dans le tableau n°01 ci – après:

Tableau n° 01 : Distances des villages par rapport à la ville de Kignan et leurs coordonnées géographiques

N°	Villages	Distances (km)	Longitude Ouest	Latitude Nord
1	Boukarila	23	6°08'10''	12°00'00''
2	Diana-Tiénou	25	6°08'32''	12°00'32''
3	Djifolobougou	08	5°57'49''	11°55'10''
4	Katogo	09	5°55'06''	11°54'56''
5	Kéréme-koro	04	6°01'58''	11°48'28''
6	Kombala	06	5°59'26''	11°54'13''
7	Kossourounani	13	6°00'17''	11°56'28''
8	Kouna	06	5°59'11''	11°47'41''
9	Missala	15	6°01'32''	11°57'39''
10	Morila-Fonsebougou	24	6°09'21''	11°52'53''
11	N'Gana	06	6°03'00''	11°53'39''
12	Sonflabougou	20	5°59'24''	11°59'15''
13	Ténina-Mina	13	6°06'50''	11°52'06''
14	Tiebè	08	5°57'08''	11°52'10''

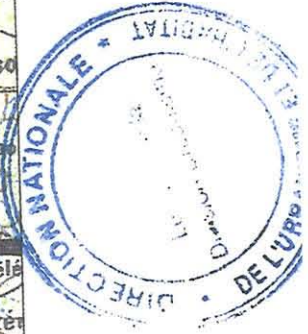
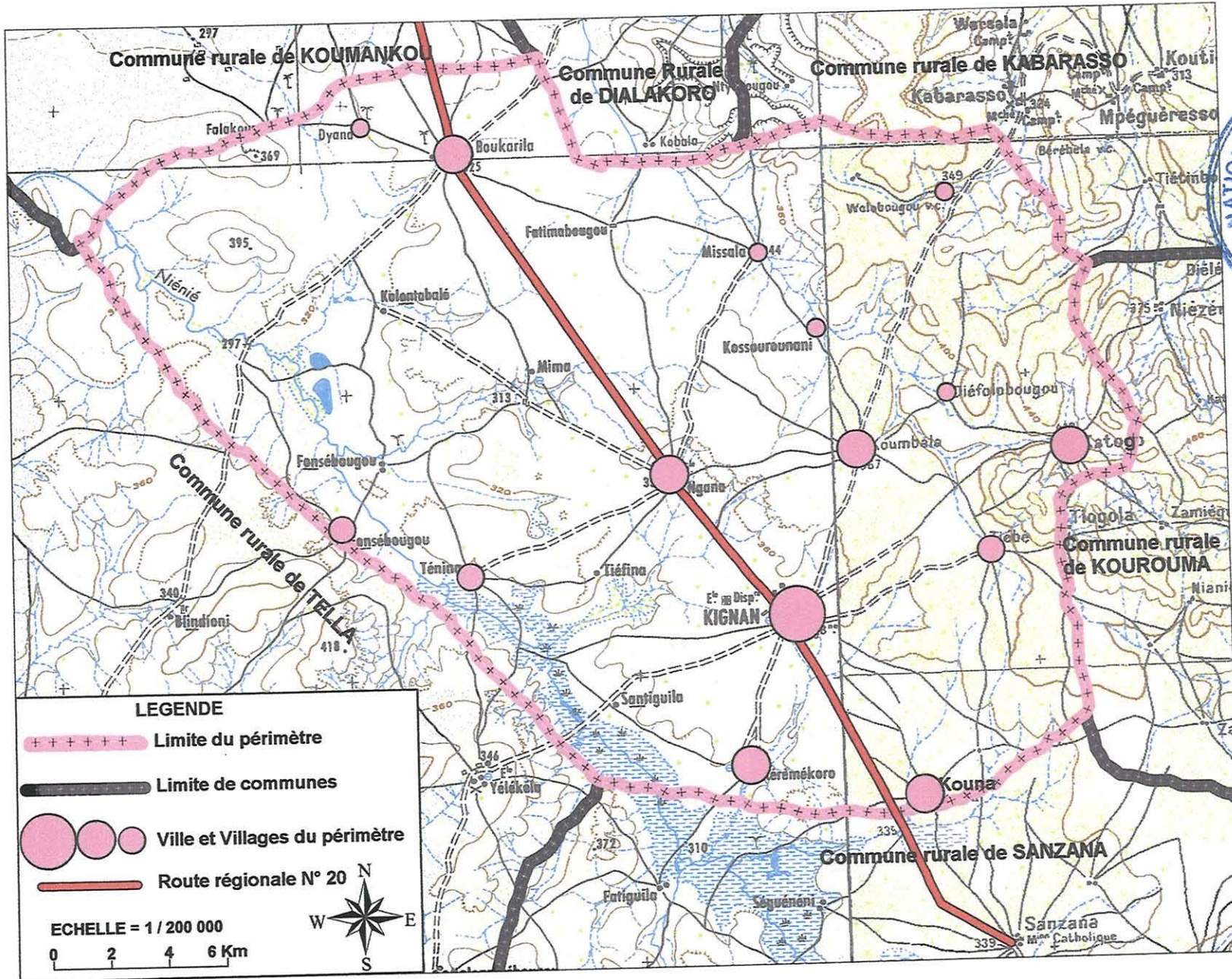
Source : Mairie de Kignan et cartes thématiques de Kignan.

1.2. Raisons du choix

Les raisons du choix résident dans les échanges économiques intenses entre les villages et la ville de Kignan et leur inter dépendance socio-économique et culturelle.

En effet les populations des villages bénéficient des équipements administratifs, scolaires, socio-sanitaires et marchands de la ville de Kignan qui est le lieu d'écoulement de leurs produits agro - sylvo - pastoraux.

PERIMETRE D'URBANISATION



II. HISTORIQUE DE LA VILLE

Kignan était un hameau qui fut découvert dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle par deux (02) frères Djoman et Massa TRAORE venus de Sharo (région de Ségou).

Partis de Sharo, les deux (02) frères passèrent par Sansanding d'où ils prirent l'initiative d'aller à l'aventure dans l'actuel cercle de Sikasso (ancien royaume du Kéné Dougou). Ils y découvrirent un hameau non habité et à côté, deux (02) puits regorgés d'eau. Ils reçurent des informations par les habitants de Tiébé, un village situé non loin, que le hameau était effectivement inoccupé, cependant ils ignoraient ceux qui l'ont bâti.

Néanmoins les sages du village leurs acceptèrent l'occupation du lieu à certaines conditions. Ils ne doivent pas cultiver entre le hameau et la colline de Tiébé, ils doivent entretenir des relations sociales favorables aux mariages et à l'entraide. Le hameau prit le nom de "TIAN" qui veut dire en bambara "c'est vrai (c'est vrai le hameau inoccupé existait). Par déformation TIAN est devenu Kignan.

Les frères TRAORE tissèrent de bons rapports avec leurs voisins.

Quelques années plus tard, Fafa TOGORA quitta Sharo pour TIAN afin de ramener ses demi-frères au bercail. A son arrivée, il constat que ses frères étaient bien installés et que le milieu était favorable aux activités agricoles. Il décida de rester avec eux sans rompre les liens avec sa communauté de base. Plus âgé que ses frères, la chefferie lui fut accordée. Il fit venir de nombreuses personnes. Les activités se diversifièrent et le village s'agrandit. Conquérant, brave et musulman, il affermit l'islam dans la communauté. La région s'embrasait de plus en plus par les guerres intestines et les razzias. C'est pendant cette période trouble qu'il trouva la mort lors d'une guerre.

Son oncle Chô, un homme craint détenant un pouvoir mystique le succéda. Il possédait deux (02) fétiches Makougoba et Nangoloko. Contrairement à son prédécesseur, il voulut interdire l'islam, détruire les mosquées et imposer l'adoration de ses fétiches. La plupart des guerriers étant musulmans se révoltèrent contre lui et Kountigui Djoman, l'un des officiers de la troupe prit la tête de la rébellion. Avec ses hommes il assiégea Chô dans un petit village appelé Nonèmèna. Chô demanda secours à Tièba TRAORE qui vint le libérer mais en emmenant à Sikasso tous ses enfants. Craignant pour sa vie, Chô se réfugia à Kolomana (Koutiala). Invité à Bougouni par ses fidèles pour le protéger, il sera trahi et tué.

Après le départ de la troupe de Tièba, les habitants de Nonèmèna abandonnèrent le village pour s'installer à Kignan. Kountigui Djoman fut nommé chef du clan et gardera le pouvoir pendant 7 ans malgré les accrocs avec Tièba. A sa mort Korominè le succéda. Il livra pendant six (6) ans la guerre contre les envahisseurs. Vers la fin du règne de Tièba, la situation devient très critique. Six mois durant Kignan fut traquée d'une part par Tièba et Kiquano et d'autre part par le pouvoir de Ségou. Les récoltes furent pillées et la ville saccagée en partie. La famine s'installa. Face à cette situation les habitants de Kignan décidèrent de s'enfuir malgré les dispositions prises par les assaillants.



Korominè et Mimanaba kèlèma COULIBALY l'un des braves guerriers parvirent à s'enfuir avec une partie de la troupe. Ils se réfugièrent à Kèlè - kèlè dans le Baniko. De là, Mimanaba Kèlèma sur décision de Korominè ira à Ségou pour traiter une alliance avec les français. Après les accords il lui fut demandé de se rendre à Dankoumana (Koutiala) pour aider la population à défendre le village contre les attaques de Tièba. Les combats furent sanglants et meurtriers. La lutte perdura et les munitions s'épuisèrent. Mimanaba Kèlèma avec 340 personnes quitta le village. Il demanda secours aux français qui assurèrent sa défense.

A la mort de Tièba Babemba vint au pouvoir en 1893. Il refusa les accords proposés par les français qui décidèrent alors de s'emparer de Sikasso.

Le colonisateur promit un canton à Mimanaba si Sikasso était prise. Après la prise de Sikasso, le 1^{er} Mai 1898, Mimanaba Kèlèma réunit les gens de Kignan et revint s'installer au village. Les français leurs donnèrent des greniers pleins de vivres que les Sikassois avaient constitués dans le Kéné Dougou.

Le canton du Zéguédougou fut alors constitué et Mimanaba Kèlèma fut nommé chef de canton en 1898. Il mourut en 1914 et fut remplacé par son premier fils Amadou COULIBALY, qui mourut en juillet 1915.

Son jeune frère Adama COULIBALY qui à l'époque travaillait au trésor à Kouloba (Bamako) vint pour lui succéder. Les gens s'y opposèrent à cause de son âge. Alors Zéguédougou fut divisé en cantons.

La chefferie de Kignan fut donnée à Zamblé GOUANLE (natif du N'tolondougou).

Quelques années plus tard Zéguédougou fut érigé en un seul canton.

En 1922 Adama COULIBALY devint le chef de canton du Zéguédougou (Kignan) et Zamblé le chef de canton du N'tolondougou. La même année l'on détacha 21 villages du Zéguédougou pour créer le canton de N'galasso que l'on confia à Fakinè (fils de Fafa). Il créa le village de Kouna, qui sera le chef lieu du nouveau canton.

En 1959, la ville de Kignan fut érigée en chef lieu d'arrondissement.

Avec la décentralisation, Kignan fut érigée en chef lieu de commune rurale en 1996.

Quelques chefs de village qui se sont succédé sont:

1. Niara DIARRA
2. Tièkorofing DIABATE
3. Mokobèrèkanou KONE
4. Konimba Tiècoura COULIBALY
5. Makono Tiècoura COULIBALY
6. Zamblé MALLE
7. Zanga BALLO dit Dougoutigui Zanga
8. Ba Madou TOGORA
9. Yacouba SOGODOGO



10. Ba Siratigui SANGARE
11. Zoumana FOMBA dit Djèkèfaga Zoumana
12. Kotiècoura MARIKO
13. Ba Zoumana COULIBALY dit Ba Zoumanadjè
14. Issa COULIBALY
15. Vasseri SANGARE
16. Moussaba DIARRA dit Bamoussa
17. Dramane DIABATE
18. Lassina TANGARA, actuel chef de village.

Les chefs d'arrondissement et sous préfets qui se sont succédé sont :

1. Sidi A. MAIGA..... 1959 à 1962 ;
2. Harouna MAIGA 1962 à 1963 ;
3. Bani DIALLO 1963 à 1967 ;
4. Soumaïla DIAKITE 1967 à 1969 ;
5. Mamadou FOFANA..... 1969 à 1969;
6. Abdoulaye Djibi DIALLO..... 1/10/1969 au 22/08/1971;
7. Bemba CAMARA 22/08/1971 au 16/03/1976;
8. Sékou A. KEITA16/03/1976 au 31/08/1977;
9. Flabou DIAKITE31/08/1977 au 08/05/1979;
10. Bemba CAMARA..... 08/05/1979 au 11/10/1979;
11. Sékou SIDIBE11/10/1979 au 23/09/1981;
12. Amadou DOLO23/09/1981 au 26/05/1981;
13. Allaye TESSOUGUE.....26/05/1981 au 06/01/1984;
14. Alassane DIALLO.....06/01/1984 au 17/10/1986;
15. Aser KAMATE.....17/10/1986 au 23/11/1988;
16. Sékou BORE.....23/11/1988 au 31/10/1990;
17. Mamadou BALDE31/10/1990 au 10/10/1991;
18. Amadou A.A. BAMADIO 10/10/1991 au 19/10/1993;
19. Cheick Fanta Madi BORE 19/10/1993 au 09/10/1995;
20. Baréma BOCOUM09/10/1995 au 09/11/2003;
21. Mamadou DIAKITE09/11/2003 au 03/02/2006;
22. Moussa A. CISSE, actuel sous préfet depuis le 03/02/2006.



III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution du site

3.1.1. Période Pré coloniale

Pendant cette période la ville comprenait les quartiers Bankonina, Niénikorola, Fagnoumana, Babléna, Sobakono Kèlè-kèlèla, Bourabala, Tiankarola, Nampéréla. D'une superficie d'environ 36ha, ces quartiers constituent actuellement le noyau ancien de la ville.

3.1.2. Période coloniale

C'est en 1943 qu'a eu lieu la première opération d'urbanisme (restructuration) effectuée par le colonisateur français Marchand. Cette opération a contribué à changer l'aspect traditionnel du noyau.

Pendant cette période, la ville s'est agrandie des côtés Nord et Ouest de la création du quartier administratif et du quartier M'pariko. La superficie totale de cette extension est d'environ 80ha.

L'extension a concerné les quartiers administratifs, le quartier M'pariko où les tissus sont plus ou moins lâches au Nord et à l'Ouest.

La ville a bénéficié de la construction des Bureaux actuels du Sous – préfet et de l' Ecole A ainsi que l'aménagement de la RR20.

3.1.3. Période Post coloniale

Au cours de cette période, la ville s'est étendue vers le côté Sud de part et d'autre de la route régionale (RR20).

Les quartiers Lafiala à l'Est du noyau ancien, Millionking au Sud du noyau ancien, Djinèking au Sud du quartier administratif ont été créés ainsi que la zone de résidence de la CMDT et les usines de la CMDT et de SUCOTEX à la sortie Sud de la ville. Cette extension couvre une superficie d'environ 268ha dont 107ha pour la CMDT et 30ha pour la SUCOTEX.

Aujourd'hui la ville couvre une superficie totale de 576ha.



EVOLUTION DU SITE (CONSTAT)

VERS KOMBALA

VERS BELEKO ET BAMAKO
VILLE DE KIGNAN

VERS TIEFINA

187.50

VERS YELEKELA

VERS KOUROUMA






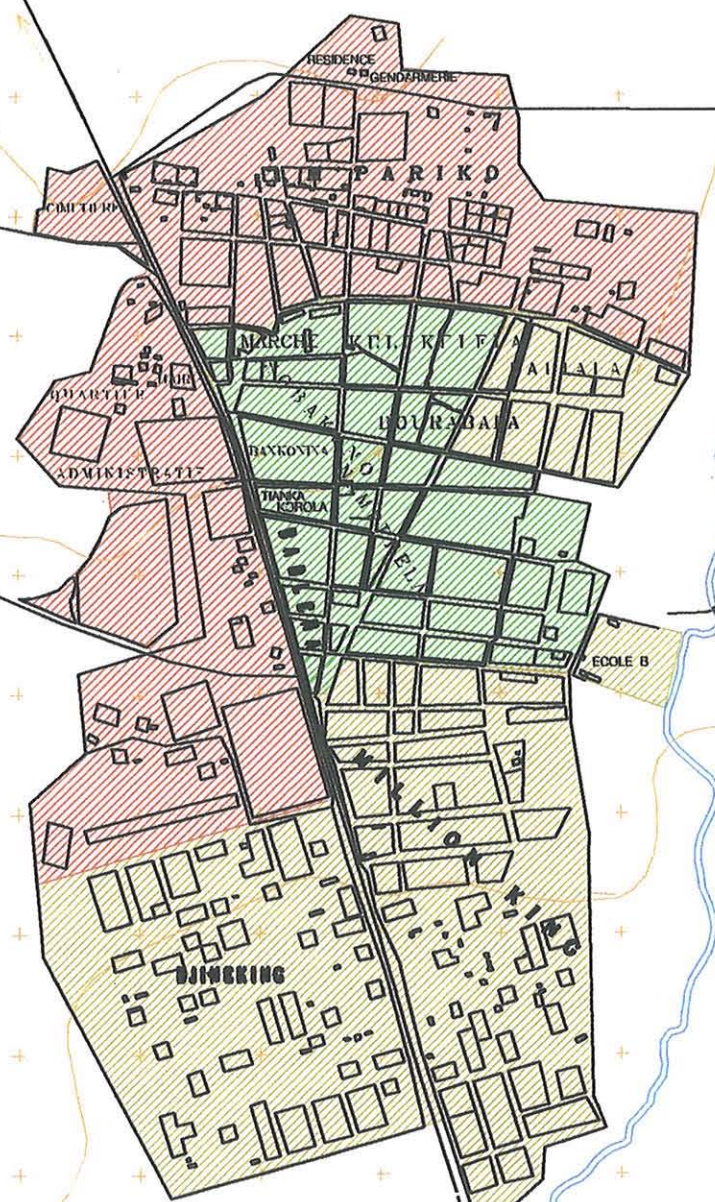
187.50

175.00

175.00

LEGENDE

-  PERIODE PRECOLONIALE
-  PERIODE COLONIALE
-  PERIODE POST - COLONIALE



Kôllaben

Barrage

693.15 m

Koun go kô

VERS SANZAN

SEPTEMBRE 2006

3.2. Occupation du site

La ville comprend deux (02) types de zones qui sont:

- les zones d'habitat ;
- les zones d'activités.

3.2.1. Zones d'habitat

Elles couvrent une superficie d'environ 205ha.

La taille des parcelles varie de 500 à 750m².

- Typologie de l'habitat

- **Tissu ancien** : il est constitué par les quartiers de première génération (Sobakono, Fagnoumana, Kèlè-kèlèla, Bankonina, Bourabala, Namperela, Tiankarola et Babléna).

Les habitations sont construites en banco et couvertes de tôles ou de pailles à double pentes. Le tissu se caractérise par des rues droites et carrossables.

- **Nouveau tissu**: il est constitué par les quartiers de deuxième génération (Quartier Administratif, Millionking, Djinèking, M'pariko et Lafiala).

Les bâtiments sont construits en dur et en semi dur et sont couverts généralement en tôles à double pentes.

Le tissu se caractérise par des rues droites et carrossables.

3.2.2. Zones d'activités

Elles comprennent le centre administratif, le centre commercial, les unités industrielles, les vergers et les zones de cultures.

- **Centre administratif** : d'une superficie d'environ 38ha, il est situé à l'Ouest de la ville et est séparé des zones d'habitat par la RR20.

- **Centre commercial** : il est entièrement localisé dans l'ancien tissu, au Nord de la ville et couvre une superficie de 4ha.

Il comprend le marché composé de hangars couverts de tôle ou de paille, l'aire de stationnement des mini cars, les boutiques et les magasins tout au tour du marché, une mosquée, un moulin AMADER, un château d'eau, etc.

- **Unités industrielles** : elles sont localisées au Sud de la ville de part et d'autre de la RR20.

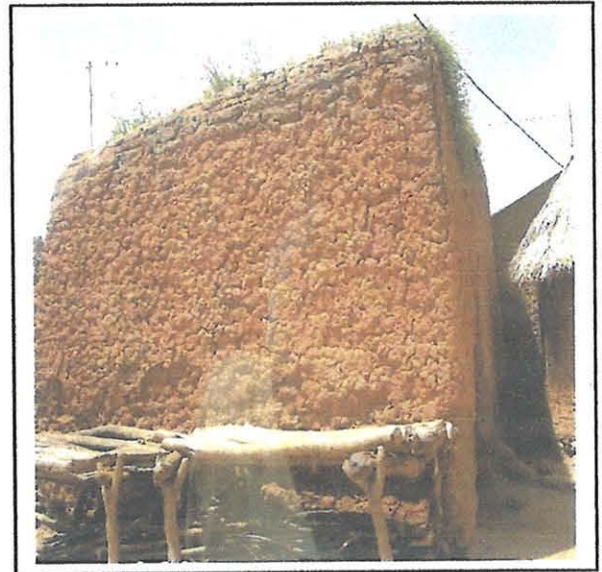
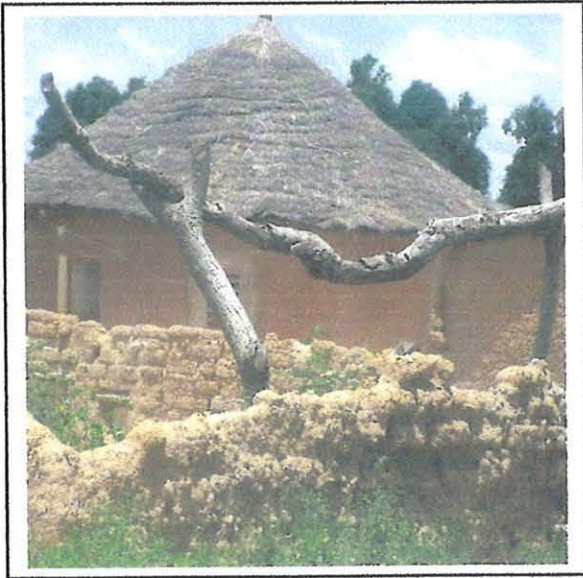
Ces unités concernent l'usine d'égrainage de coton de la CMDT d'une superficie d'environ 107ha et l'usine de traitement des déchets (SUCOTEX), d'une superficie d'environ 30ha.

- **Vergers** : d'une superficie d'environ 192ha, ils sont situés entre la ville et les unités industrielles de part et d'autre de la RR20. Ils sont traversés par les deux (02) marigots de la ville (Solakô et Koungokô).

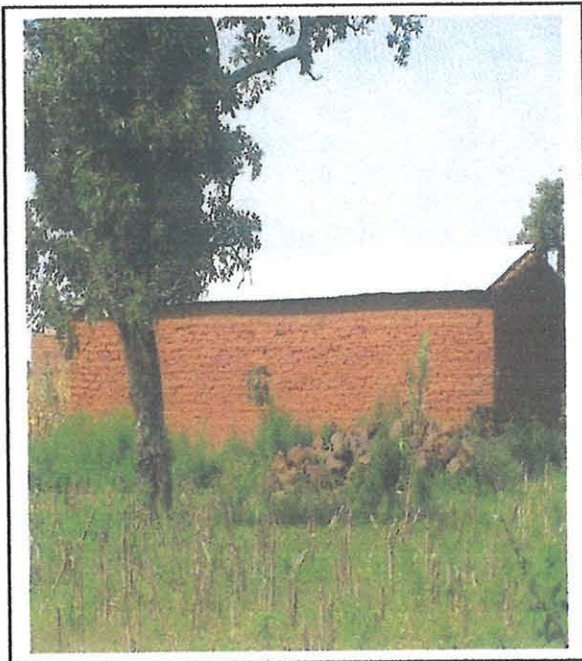
- **Zones de cultures** : elles sont constituées par les terres tout au tour de la ville.



HABITATION



Habitation Traditionnelle



Habitation traditionnelle améliorée



Habitation moderne



3.3. Analyse du site

3.3.1. Aspects physiques

- **Relief** : le relief est relativement plat dans l'ensemble à l'exception de la colline de Tiébè ou «Tiébè coulou», située à l'Est à 2km et ses prolongements au Nord - Est par les collines de Katogo et de Kabarasso.

- **Climat** : la ville est située dans la zone soudanaise. Le climat est de type tropical humide caractérisé par deux saisons. Une saison sèche qui va de novembre à avril et une saison pluvieuse qui va de Mai à Octobre.

- **Température** : la température moyenne annuelle est de 27°C. La température maximale est de 34°C et la minimale est de 20°C. Elles sont enregistrées respectivement en avril et décembre ;
- **Pluviométrie** : les données sur les pluviométries des cinq (05) dernières années sont indiquées dans le tableau n°02 ci – après :

Tableau n°02 : Pluviométrie des cinq (05) dernières années.

Années	2001	2002	2003	2004	2005
Pluviométrie					
Hauteur moyenne des pluies (mm)	680,8	872,8	1.222	861,5	822
Nombre de jours	53	44	67	51	61

Source : CMDT – Kignan

La pluviométrie la plus élevée a été enregistrée en 2003 et la plus basse en 2001. La ville est comprise entre les isohyètes 800mm et 900mm. La moyenne inter annuelle est de 893,6mm d'eau sur 30 ans.

- **Vents** : on rencontre deux (02) types de vents qui sont l'harmattan et la mousson.

- L'harmattan est un vent sec qui souffle du Nord – Est au Sud-Ouest, du mois de novembre au mois d'avril ;
- La mousson est un vent chaud et humide qui souffle du Sud - Ouest au Nord-Est, du mois de mai au mois d'octobre.

- **Hydrographie** : la ville de Kignan est arrosée par deux (02) marigots qui sont:

- **le marigot « Solakô »**, qui va de Farawoyo sur la route de Kombala vers le Sud - Ouest;
- **le marigot « Koungokô »**, qui part de la colline de Tiébè vers le Sud - Ouest.

Les deux (02) marigots se rencontrent au niveau du barrage de retenue d'eau appelé «Koflaben».

La commune est arrosée par deux affluents du Bagoé :

- **la rivière « Niénié »**, traverse la commune du Sud au Nord en passant par les villages de Santiguila, Ténina et Fonsébougou ;



- le marigot « Méziko », qui part de Tiébé vers le Nord et traverse les villages de Kombala, Diéfolobougou, Kossourounani et Missala.

- Sous – sol, Sol et Végétation :

- **Sous - Sol** : il n'existe pas de donnée sur le sou – sol dans la commune de Kignan.
- **Sol** : il est de type argilo – limoneux. Il est latéritique au niveau de la colline.
- **Végétation** : la végétation est constituée d'espèces arborées et arbustives très variées. C'est le domaine de la savane arborée. Le couvert végétal est assez abondant, mais menacé par l'action anthropique incontrôlée.

Les espèces végétales rencontrées dans la ville de Kignan et environs sont indiquées dans le tableau n°03 ci-après :

Tableau n° 03 : Espèces végétales rencontrées

N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Noms français
1	Combretum migrantum	N'golobè	-
2	Combretum gasalencea	Tiangara	-
3	Bauhima reticulata	Niama	-
4	Acacia albida	Balanzan	Balanzan
5	Zyziphus jujuba	Tomono	Jujubier
6	Anogeissus leiocarpus	N'galama	-
7	Pterocarpus erinaceus	Guenou	Ven
8	Balanitès aegyptiaca	Zèkènè	Dattier sauvage
9	Diospiros mespiliformes	sounsoun	-
10	Prosopis africana	Guélé	-
11	Cordyla pinata	Dougoura	-
12	Vittelaria paradoxa	Chi	Karité
13	Parkia biglobosa	Nèrè	Néré
14	Tamarin dus indica	N'tomi	Tamarinier
15	Adansonia digitata	Zira	Baobab
16	Spondian mombin	Minkon	-
17	Cassia siberiana	Sindian	-
18	Khaya senegalensis	Diala	Caïlcédrat
19	Bombax costatum	Boumbou	Kapokier
20	Isobertinia doka	So	-
21	Sclérocarya birrea	N'kouna	-
22	Lanea microcarpa	N'pekouba	Raisinier
23	Annona senegalensis	Mandé sounsoun	-
24	Landolphia senegalensis	Zaban	Liane
25	Ceiba pentandra	Banan	Fromager
26	Daniella oliveri	Sanan	-
27	Detarium micro-carpum	N'tabacoumba	-
28	Guiera senegalensis	Koundiè	-
29	Pteleopsis suberosa	N'téréni	-
30	Terminalia microptera	Ouolo	-
31	Ximenia americana	N'tonguè	-
32	Borassus oethiopum	Sébé	Rônier
33	Aformosia laxiflora	Kolokolo	-

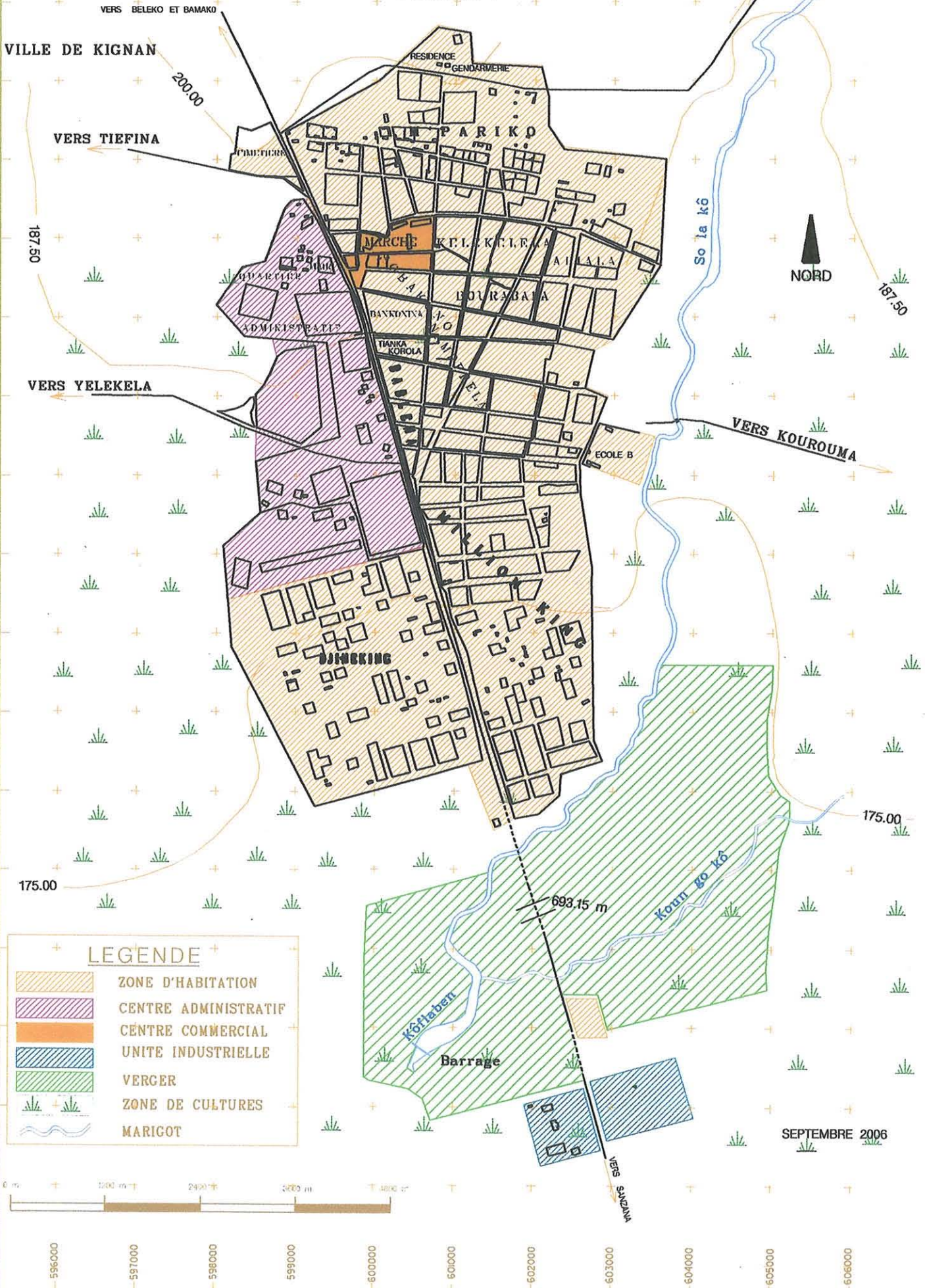
Source: Service de la Conservation de la Nature de Kignan.



OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

(CONSTAT)

VERS KOMBALA



LEGENDE

-  ZONE D'HABITATION
-  CENTRE ADMINISTRATIF
-  CENTRE COMMERCIAL
-  UNITE INDUSTRIELLE
-  VERGER
-  ZONE DE CULTURES
-  MARIGOT

SEPTEMBRE 2006

0 m 1000 m 2000 m 3000 m 4000 m

596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000 604000 605000 606000

3.3.2. Contraintes

- **Contraintes juridiques** : elles sont constituées par les titres fonciers n° 315, 525 et 526 de la CMDT d'une superficie totale de 106ha 69a 38ca et le titre foncier de la SUCOTEX d'une superficie d'environ 30ha.

- **Contraintes culturelles**: il n'existe pas de contrainte culturelle.

3.3.3 Problématique foncière

Le problème foncier ne se présente pas avec acuité. L'attribution des terres relève de la compétence de la commission domaniale de la mairie en accord avec le conseil de village.



CONTRAINTES



Marigot



IV. DEMOGRAPHIE

4.1. Composition de la population

La population de la ville de Kignan est composée essentiellement de Bambaras, de Sénoufos, de Miniankas, de Bozos, de Peuls et de Dogons.

Les langues les plus parlées sont le Bambara, le Sénoufo et le Minianka.

Les religions les plus pratiquées sont l'islam, le christianisme et l'animisme.

4.2. Structure de la population

La répartition de la population de la ville de Kignan par tranches d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau n°04 ci-après.

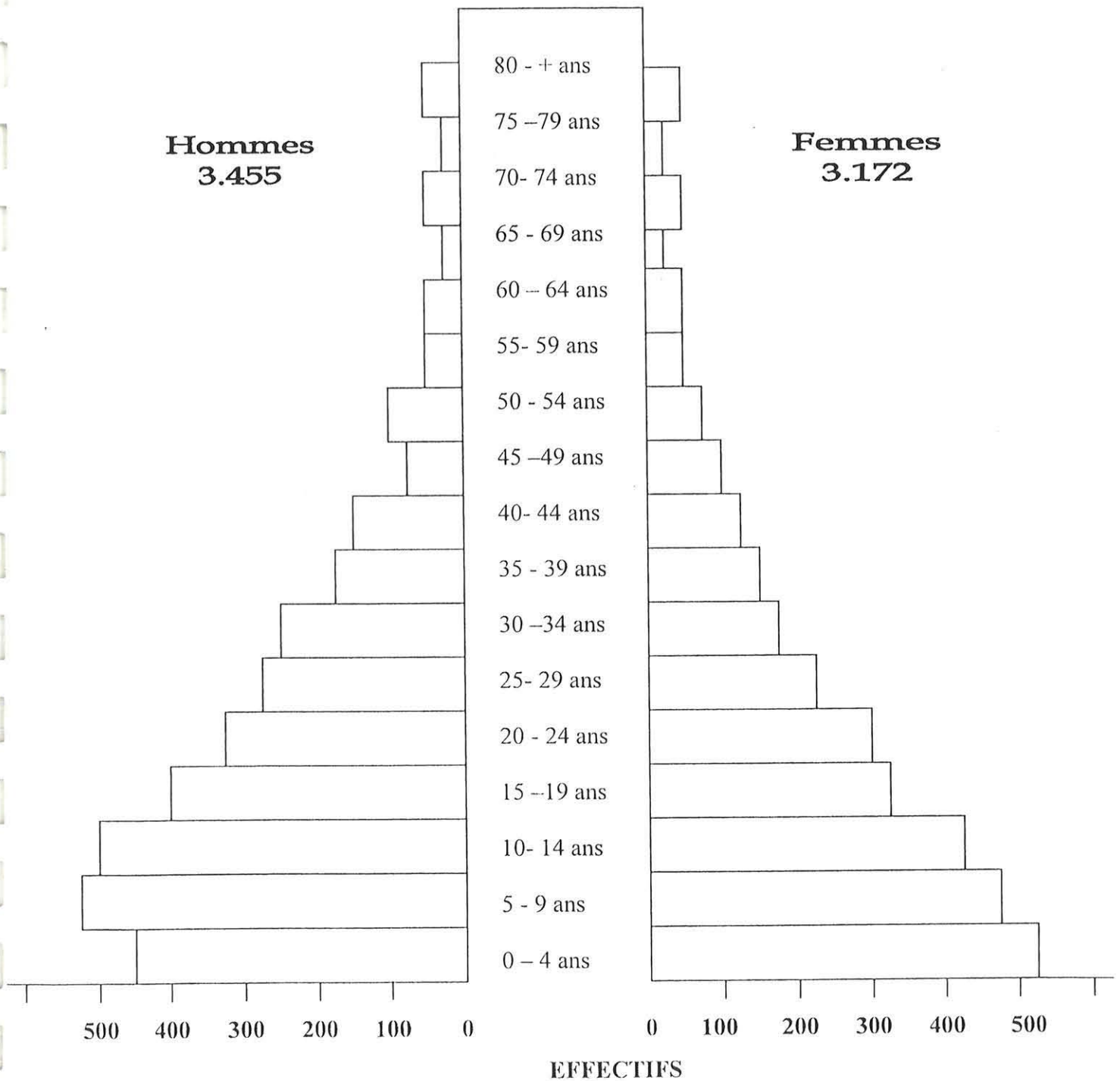
Tableau n°04: Répartition de la population par tranches d'âge et par sexe.

Tranche d'âge	Sexe		Population
	Masculin	Féminin	
0 - 4	453	502	955
5 - 9	536	476	1.012
10 - 14	512	446	958
15 - 19	423	318	741
20 - 24	327	307	634
25 - 29	273	213	486
30 - 34	209	178	387
35 - 39	151	133	284
40 - 44	121	122	243
45 - 49	80	100	180
50 - 54	88	86	174
55 - 59	61	63	124
60 - 64	61	56	117
65 - 69	39	40	79
70 - 74	52	37	89
75 - 79	19	31	50
80 et +	50	64	114
Total	3.455	3.172	6.627

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998.



PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE KIGNAN



Recensement Général de la population et de l'habitat (avril 1998)



Il ressort de l'analyse du tableau n°04 et de la pyramide des âges que :

- la population masculine est de 3.455 personnes, soit 52,1% contre 3.172 personnes pour la population féminine, soit 47,9% ;
- la population jeune de 0 à 19 ans est de 3.666 personnes, soit 55,3% de la population totale. Ce qui dénote la jeunesse de la population ;
- la population des personnes âgées (plus de 80 ans) représente 114 personnes, soit 1,7% de la population totale.

4.3. Mouvements Migratoires

L'émigration se fait en grande partie en direction de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique Centrale et de l'Europe (France et Espagne).

Les immigrants viennent surtout du cercle de Dioïla et de la région de Ségou pendant la période de campagne de la CMDT.

4.4. Evolution, Taux de Croissance et Projection de la Population

Bien que la création de la commune rurale de Kignan ne date que de l'année 1996, l'analyse porte sur les données de l'ensemble des villages avant cette date et après.

L'évolution de la population est indiquée dans le tableau n°05 ci-après :

Tableau n°05 : Evolution de la population de la ville de Kignan et des villages de la commune

N°	LOCALITES	POPULATION		
		1976	1987	1998
1	Boukarila	660	925	1.325
2	Diana-Tiénou	290	523	759
3	Djifolobougou	186	296	327
4	Katogo	884	982	1.245
5	Kérémekoro	562	963	1.254
6	Kignan	4.433	5.443	6.627
7	Kombala	415	792	981
8	Kossourounani	249	276	326
9	Kouna	936	1.080	899
10	Missala	336	316	1.079
11	Morila-Fonsébougou	277	334	696
12	N'Gana	1.242	1.115	1.684
13	Sonflabougou	--	--	131
14	Ténina-Mina	646	877	1.022
15	Tiébé	1.166	638	758
	ENSEMBLE	12.282	14.560	19.113

Source: DNSI de 1976, 1987 et 1998.



En 1976, 36,10% de la population résidaient dans la ville de Kignan contre 63,90% dans le milieu rural.
 En 1987, 37,40% de la population résidaient dans la ville de Kignan contre 62,60% dans le milieu rural.
 En 1998, 34,70% de la population résidaient dans la ville de Kignan contre 65,30% dans le milieu rural.
 L'évolution du nombre de ménages et de concessions de 1976 à 1998 est indiquée dans le tableau n°06

ci-après :

Tableau n°06: Evolution du nombre de ménages et de concessions de la ville de Kignan

N°	Année	Population	Ménages	Concessions	Personnes par ménage	Personnes par concession	Ménages par concession
1	1976	4.433	662	287	6,7	15,5	2,3
2	1987	5.443	812	353	6,7	15,4	2,3
3	1998	6.627	1.032	488	6,4	13,6	2,1

Source : Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1976,1987 et 1998

Le nombre de personnes par ménage et par concession ainsi que le nombre de ménages par concession n'ont pas évolué de 1976 à 1987.

Le nombre de personnes par concession, est passé de 15,4 à 13,6 de 1987 à 1998. Le nombre de ménages par concession pendant la même période est passé de 2,3 à 2,1. Ces baisses s'expliquent par le nombre de plus en plus élevé de maisons d'habitation et la baisse de la taille des ménages.

La population de la ville de Kignan et des villages était de :

- 4.433 habitants pour la ville et 12.282 habitants pour la ville et les villages en 1976;
- 5.433 habitants pour la ville et 14.560 habitants pour la ville et les villages en 1987;
- 6.627 habitants pour la ville et 19.113 habitants pour la commune rurale de Kignan en 1998.

Le taux de croissance observé était de:

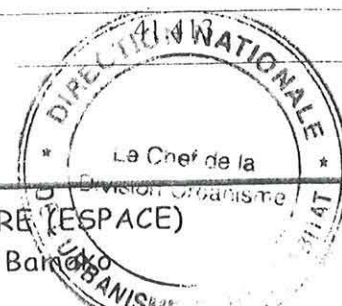
- 1,83% pour la ville et 1,56% pour l'ensemble de la ville et des villages en 1987;
- 1,8% pour la ville et 2,5% pour la commune en 1998.

Les projections de la population de la ville de Kignan et de la commune à partir du taux du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 sont indiquées dans le tableau n°07 ci - après:

Tableau n°07: Projections de la population

N°	Années	Populations	
		Ville de Kignan	Commune de Kignan
1	1998	6.627	19.113
2	2006	8.265	23.839
3	2016	10.894	31.420
4	2026	14.359	

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



V. ECONOMIE

L'économie de la ville de Kignan et environs repose sur les trois (03) secteurs d'activités qui sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Elle est dominée par les activités agropastorales.

5.1. Secteur primaire

5.1.1. Agriculture

- **Céréaliculture et culture de rentes**: c'est la culture pluviale qui est essentiellement pratiquée dans la zone. Les principales spéculations de la zone sont : le coton, le maïs, le mil, le sorgho, l'arachide, le fonio, le niébé et la patate douce. Concernant la culture de coton, les producteurs sont regroupés en une organisation appelée Coopérative des Producteurs de Coton (CPC). Il faut signaler qu'à Kignan, presque toutes les familles cultivent du coton.

- **Maraîchage** : il est pratiqué un peu partout, mais les principales zones de production sont : Djofolobougou, Kignan, Kérémekoro, Kouna, Katogo et Tiébé. Les principales spéculations sont : la laitue, les choux, la carotte, l'aubergine, la tomate et la patate.

- **Arboriculture** : elle est aussi pratiquée dans la commune.

Les arbres fruitiers les plus rencontrés sont : le manguier, l'oranger, le papayer, le goyavier et le bananier.

Les informations sur les activités agricoles sont indiquées dans le tableau n°08 ci – après.

Tableau n° 08 : Surfaces cultivées et production des quatre (04) dernières années.

N°	Spéculation	2003			2004			2005			2006		
		Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)	Sup. (ha)	Prod. (t)	Rdt. (kg/ha)
1	Coton	3.648	4.201	1.155	4.826	6.176	1.280	5.337	4.770	894	4.821	4.352	903
2	Maïs	2.800	7.560	2.700	2.500	5.500	2.200	2.650	6.625	2.500	2.797	6.992,5	2.500
3	Mil	2.600	3.120	1.200	2.470	1.976	800	1.992	1.792,8	900	2.610	2.872	1.100
4	Sorgho	1.990	2.587	1.300	2.000	1.800	900	2.600	2.200	1.100	1.992	2.390,4	1.200
5	Arachide	130	117	900	135	81	600	120	96	800	150	135	900
6	Fonio	10	08	800	12	7,2	600	14	11,200	800	14	11,2	800
7	Niébé grain	260	182	700	245	147	600	245	147	600	269	161,4	600
8	Patate douce	500	5.000	10.000	500	450	900	500	450	9.000	500	5.000	10.000
9	Sésame	1	0,8	800	1	0,600	600	1	0,600	600	2	1,6	800
10	Riz pluvial	195	234	1.200	148	148	1.000	192	211,2	1.100	200	260	1.300
11	Riz bas-fond	250	400	1.600	268	321,6	1.200	298	387,4	1.300	300	510	1.700
12	Woandzou	5	3,5	700	5	2,5	500	7	3,500	500	10	7	700

Source : Secteur CMDT – Kignan, Service sous secteur d'Agriculture de Kignan.

5.1.2. Elevage

L'élevage occupe une place importante dans l'économie de la commune de Kignan. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, d'asins et de porcins. L'aviculture est aussi pratiquée de



façon traditionnelle.

Les informations sur le cheptel et la volaille sont indiquées dans le tableau n°09 ci – après.

Tableau n° 09 : Effectifs du cheptel et de la volaille dans la commune de Kignan

N°	Espèces	2003	2004	2005	2006
1	Bovins	13.000	14.005	14.185	14.685
2	Equins	2	3	3	3
3	Asins	1.000	1.295	1.300	1.331
4	Ovins	8.000	8.300	9.135	9.844
5	Caprins	9.000	9.600	9.510	10.640
6	Pintades	10.000	13.000	16.000	18.000
7	Poulets	15.000	18.015	20.000	22.700
8	Porcins	15	17	22	30

Source : Service vétérinaire de Kignan

Les informations sur le marché à bétail des cinq dernières années sont indiquées dans les tableaux n°10 et n°11 ci – après :

Tableau n°10: Informations sur le marché à bétail dans la commune de Kignan

N°	Années Espèces	2001		2002		2003		2004		2005	
		Présentées	vendues	Présentées	vendues	Présentées	vendues	Présentées	vendues	Présentées	vendues
1	Bovins	921	876	703	503	897	747	860	660	1.021	921
2	Ovins	735	545	1.200	850	1.572	1.272	1.736	1.036	1.079	879
3	Caprins	455	369	2.890	2.590	2.251	1.851	1.643	1.243	1.801	1.201

Source : Service vétérinaire de Kignan

Tableau n° 11 : Prix moyen du bétail dans la ville de Kignan

N°	Années Espèces	2001	2002	2003	2004	2005
1	Taureaux	150.000	150.000	150.000	150.000	150.000
2	Bœufs	125.000	125.000	125.000	125.000	125.000
3	Vaches	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000
4	Taurions	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
5	Génisses	70.000	70.000	70.000	70.000	70.000
6	Béliers	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
7	Brébis	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
8	Boucs entiers	12.500	12.500	12.500	12.500	12.500
9	Boucs castrés	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
10	Chèvres	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000
11	Asins	45.000	45.000	45.000	45.000	45.000

Source : Service vétérinaire de Kignan

L'élevage se fait de façon extensive sous la forme sédentaire et transhumante. Cette dernière forme concerne les bovins.



La commercialisation du lait n'est pas organisée. Les ventes se font de façon individuelle et traditionnelle.

Les informations sur les abattages contrôlés sont indiquées dans le tableau n°12 ci - après.

Tableau n°12: Abattages contrôlés des cinq (05) dernières années

N°	Années Espèces	2001		2002		2003		2004		2005	
		Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)	Nombre	Poids (Kg)
1	Bovins	756	65.755	443	42.870	622	54.503	510	46.387	741	63.695
2	Ovins	250	3.941	276	4.681	220	3.079	236	3.086	279	3.575
3	Caprins	990	14.275	1.290	20.851	1.251	16.959	1.043	12.985	851	9.184

Source : Service vétérinaire de Kignan

Les cuirs et peaux sont produits de façon traditionnelle et ont pour destination Bamako.

5.1.3 Pêche

Elle est pratiquée essentiellement dans le «Niénié » et le « Mezikô » pendant l'hivernage.

Les différentes techniques utilisées sont : la pêche au filet, à la ligne et le vidange des mares etc..

Les espèces pêchées sont : *Claria angularis* (manogo) *Tilapia nilotica* (N'tèben), *Sinodontis*, *baten soda* (konkon), *Aucheniglanis occidentalia* (Korokoto) etc.

5.1.4. Ressources forestières et fauniques

Dans la commune de Kignan l'exploitation forestière est incontrôlée.

Cependant il faut noter la présence de la forêt villageoise de N'Gana où la coupe de bois est réglementée et la forêt classée de Boukarila qui est à cheval entre les communes de Kignan et de Kléla.

Les arbres forestiers les plus rencontrés sont : l'eucalyptus, le gmelina et le tèck.

Les principales zones de production sont : Kignan, Djifolobougou, Tiébé, Kombala, N'Gana, Ténina et Kérémekoro.

Les activités forestières dans la commune de Kignan portent essentiellement sur la coupe de bois (bois de chauffe, bois de service, bois d'œuvre), la cueillette et l'apiculture.

La faune est très pauvre. Elle se résume à quelques phacochères, biches, chacals, lièvres, écureuils, singes, canards sauvages, perdrix et pintades etc.

5.1.5. Atouts et faiblesses

- **Atouts** : les atouts du secteur primaire sont :

- l'existence de bas-fonds aménageables ;
- l'existence de variétés améliorées;
- l'accès facile aux marchés locaux et à celui de Sikasso ;



- l'encadrement des producteurs par la CMDT et le service d'Agriculture ;
 - la pratique de la culture attelée par les paysans.
 - le suivi sanitaire des animaux (service vétérinaire et mandataire) ;
 - l'existence de la coopérative des éleveurs ;
 - l'existence de deux (02) pharmacies vétérinaires ;
 - la pratique de l'insémination artificielle pour améliorer les races.
 - l'existence d'une coopérative des pêcheurs (fonctionnelle) ;
 - l'écoulement facile des produits de pêche.
 - la disponibilité de l'espace sylvicole ;
 - la protection de certaines espèces ligneuses dans les champs notamment Vitelaria Paradoxa (karité), parkia biglobosa (nééré).
- **Faiblesses** : les faiblesses du secteur primaire sont :
- la dépendance aux aléas climatiques ;
 - la dégradation progressive des sols (érosion hydrique, agriculture extensive) ;
 - la mauvaise rotation dans la pratique de l'assolement ;
 - le coût très élevé des intrants ;
 - la baisse continue du prix d'achat du coton aux producteurs ;
 - le manque d'assistance phytosanitaire aux arboriculteurs
 - le surpâturage ;
 - l'insuffisance des puits pastoraux ;
 - le manque de pistes pastorales et de gîtes d'étapes ;
 - la méconnaissance de la charte pastorale.
 - la diminution quantitative et qualitative des espèces halieutiques ;
 - le tarissement précoce des mares ;
 - l'insuffisance du matériel de pêche.
 - le défrichement abusif ;
 - la coupe abusive du bois vert
 - les feux de brousse ;
 - l'insuffisance de l'encadrement ;
 - la forte pression anthropique et animale sur le couvert végétal.



5.2. Secteur secondaire

Ce secteur est constitué par l'artisanat et l'industrie

5.2.1 Artisanat

L'artisanat est peu développé à Kignan néanmoins on rencontre :

- l'artisanat de service : il concerne les activités de dépannage. Les acteurs sont les mécaniciens autos (03)), les réparateurs moto et vélo (48), les dépanneurs radio (10) et les coiffeurs ;
- l'artisanat d'art : il concerne les activités de production d'articles d'art. Les acteurs sont les bijoutiers (05), les sculpteurs (02), les maroquiniers (15) et les teinturières (19);
- l'artisanat de production : il concerne la production de matériels et outils divers. Les acteurs sont les forgerons (31), les menuisiers bois (85) et les menuisiers métalliques (03).

L'effectif des artisans par corps de métier est indiqué dans le tableau n°13 ci – après :

Tableau n°13: Effectifs des artisans par métiers.

N°	Désignation	Nombre
1	Forgerons	31
2	Tisserands	125
3	Menuisiers à bois	85
4	Menuisiers métalliques	03
5	Réparateurs moto et vélo	48
6	Mécaniciens véhicule	03
7	Restaurateurs	12
8	Gargotières	04
9	Commerçants détaillants	23
10	Potiers	05
11	Tailleurs	34
12	Bijoutiers	05
13	Cordonniers	15
14	Soudeurs	09
15	Maçons	20
16	Teinturières	19
17	Sculpteurs	02
18	Agglotiers	05
19	Peintres	12
20	Ferrailleurs	05
21	Coiffeurs	10
22	Boulangers	42

Source : Document de diagnostic communal dans le cadre du projet d'appui aux communautés rurales

5.2.2 Industries

Il existe deux unités industrielles à Kignan : une usine d'égrenage (CMDT) et une unité de nettoyage de la fibre de coton déclassée appelée **Sud Coton et Textiles (SUCOTEX-Sarl)**.

Ces usines ont permis de générer des emplois permanents et saisonniers.



Au niveau du SUCOTEX, il y'a 28 emplois permanents et les emplois saisonniers varient de 5 à 20.
 Au niveau de la CMDT, il y'a 33 emplois permanents et 161 emplois saisonniers.

5.2.3 Atouts et faiblesses

- **Atouts** : les atouts du secteur secondaire sont:

- l'organisation de certains artisans en association ;
- l'existence de caisses d'épargne et de crédit ;
- l'existence de matière première agropastorale.

- **Faiblesses** : les faiblesses du secteur secondaire sont :

- le manque d'infrastructures d'accueil ;
- le manque de lieu d'exposition et de vente ;
- l'insuffisance de matériel de travail ;
- l'insuffisance d'information et de formation;
- l'inexistence d'une chambre consulaire des métiers ;
- l'insuffisance de la matière première pour SUCOTEX ;
- l'insuffisance d'énergie.

5.3. Secteur tertiaire

Il est constitué par les services, le tourisme, le commerce et le transport.

5.3.1. Services

- **Administration** : Ex chef lieu d'arrondissement, Kignan abrite beaucoup de services déconcentrés qui sont : le Service de la Conservation de la Nature (SCN), le service de l' Agriculture, la Justice, le Service Pénitencier, la Poste, la Brigade de Gendarmerie, le Service vétérinaire, le Service de la Production et des Industries Animales.

- **Institutions financières** : il existe deux (02) caisses d'épargne et de crédit qui sont : Kafo Jiginew et SORO YIRIWASO. Ce sont des institutions de micro-finance.

- **Organisation Non Gouvernementale**:

Les informations sur les ONG sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après :

Tableau n°14 : Les ONG et leurs domaines d'intervention dans la commune.

N°	DESIGNATION	DOMAINE D'INTERVENTION
1	GUAMINA	La santé
2	ACOD GNETAASO (Association Conseil pour le Développement)	La décentralisation
3	GRAT (Groupe de Recherche et d'Application Technique)	L'éducation
4	AMEDD (Association Malienne d'Eveil pour le Développement Durable)	La décentralisation
5	SDI (Service de Développement Intégré),	La santé.

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"

5.3.2. Tourisme

Le tourisme est inexistant dans la commune. Cependant il faut signaler quelques lieux potentiellement touristiques. Ce sont :

- **le Mézikô** : c'est un marigot où se trouvent des poissons sacrés et des caïmans. Il constitue un lieu de sacrifice ;
- **Fara Sensaba** : pierre reposant sur trois pieds : c'est un lieu de sacrifice;
- **Fara Sotigui** : pierre ayant l'allure d'un cavalier ;
- **Deux (02) puits sacrés (Kolonba)** : ce sont des puits autour desquels le village a été fondé.

5.3.3. Commerce

Le commerce est une activité en voie de développement. Il vient après l'agriculture et l'élevage.

Le commerce intérieur est surtout axé sur les produits de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'élevage et de l'artisanat.

Le commerce extérieur porte essentiellement sur le bétail et la volaille destinés aux marchés de Fana, Sikasso et de Bamako.

Le jour de la foire hebdomadaire est le Vendredi. Les forains proviennent essentiellement des villages de la commune, de Sikasso, de Béléko et de Fana.

Il existe une association des commerçants à Kignan qui est rattachée à la chambre régionale de commerce et d'industrie de Sikasso.

5.3.4. Transport

Il est effectué sur les axes nationaux et internationaux.

- **Transport international** : les moyens de transport sont les camions remorques pour le transport des marchandises sur l'axe Kignan – Sikasso – Côte d'Ivoire, l'axe Kignan – Sikasso – Burkina Faso.

- **Transport national**: il est assuré par les camions, les minibus et les charrettes. Les différents axes sont:

- Kignan – Koutiala (120km),
- Kignan – Sikasso (85km),
- Kignan – Bamako en passant par Béléko et Fana (280km).

Les charrettes assurent le transport des céréales, des patates et des personnes pendant les jours de foire entre Kignan et les villages de la commune.



Les informations sur le parc automobile de Kignan sont indiquées dans le tableau n°15 ci - après.

Tableau n°15 : Informations sur le parc automobile

N°	Désignation	Nombre
1	Remorques	6
2	Véhicules de 0 à 15 tonnes	10
3	Mini cars de 10 à 18 places	05
4	Multi - Benne	10

Source : Coopérative des Transporteurs de Kignan.

5.3.5 Atouts et faiblesses

- **Atouts** : les atouts du secteur tertiaire sont:

- la position géographique de la commune. Elle est à cheval sur l'axe Sikasso – Béléko ;
- l'existence d'une association des commerçants ;
- l'écoulement facile des produits.

- **Faiblesses** : les faiblesses du secteur tertiaire sont:

- le manque de locaux pour certains services ;
- l'inexploitation des ressources touristiques.



VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1. Voirie

Le réseau de voirie de la ville de Kignan est constitué d'une voie primaire (la Route Régionale n°20 RR20), de voies secondaires reliant les différentes parties de la ville et de voies tertiaires assurant la circulation à l'intérieur de la ville.

6.1.1. Voie Primaire

La RR20 qui relie la RN6 à la RN11 en passant par Kignan est la seule voie primaire de la ville. Elle est le cordon ombilical de Kignan désignée dans le présent rapport par V1 (voie 1), elle est en latérite et son état est passable. Sa longueur totale est de 196 km. A l'intérieur de la ville sa longueur est de 5Km avec une emprise variant de 25 à 50m.

6.1.2. Voies secondaires

Les voies secondaires sont constituées d'une part par les pénétrantes des pistes et d'autre part par des voies qui de par leurs positions et trafics jouent un grand rôle dans la ville. Ce sont :

- la pénétrante de la piste de Kombala (V2), elle débute sur la RR20 et délimite la ville au Nord. Elle est en latérite, son emprise est de 30m pour une longueur de 1,2km à l'intérieur de la ville. Son état est assez bon ;
- la pénétrante de la piste de Tiéfina (V3), débutant au Nord sur la RR20 au Sud du cimetière, elle n'est pas aménagée. Son emprise est de 25m pour une longueur de 0,3km ;
- la pénétrante de la piste de Kourouma (V4), débutant sur la RR20 en face du CSCOM, elle traverse la ville pour aboutir sur le pont du Solakô à l'Est de la ville. Elle n'est pas aménagée, son emprise est de 15m pour une longueur de 0,9 km ;
- la pénétrante de la piste de Yélékéla (V5), débutant sur la RR20 au Nord du stade, elle est aménagée en latérite et son état est passable. Elle a une emprise de 95m et une longueur de 0,6km dans la ville ;
- la voie Est – Ouest délimitant le marché au Nord (V6), débutant sur la RR20, elle traverse la ville en longeant le marché sur le côté Nord pour aboutir à l'Est de la ville en face du marigot "Solakô". Elle n'est pas aménagée, son emprise est de 15m pour une longueur de 1,2km ;
- la voie Nord – Sud (V7), débutant sur la RR20 en face du Stade, elle traverse la ville du Sud au Nord en passant à l'Ouest de la Grande Mosquée et de la medersa pour rejoindre la piste de Kombala. Elle n'est pas aménagée, son emprise varie de 10 à 15m pour une longueur de 1,2km ;



- la voie Nord – Sud (V8), débutant sur la RR20 en face du Stade, elle traverse la ville du Sud au Nord en traversant la voie de Kourouma pour aboutir à la piste de Kombala au Nord. Elle n'est pas aménagée, son emprise est de 10m pour une longueur de 1,4km ;

6.1.3. Voies tertiaires

Non aménagées et d'emprises variables, elles sont érodées et servent de lieux de stockage pour les déchets.

6.1.4. Ouvrages d'art

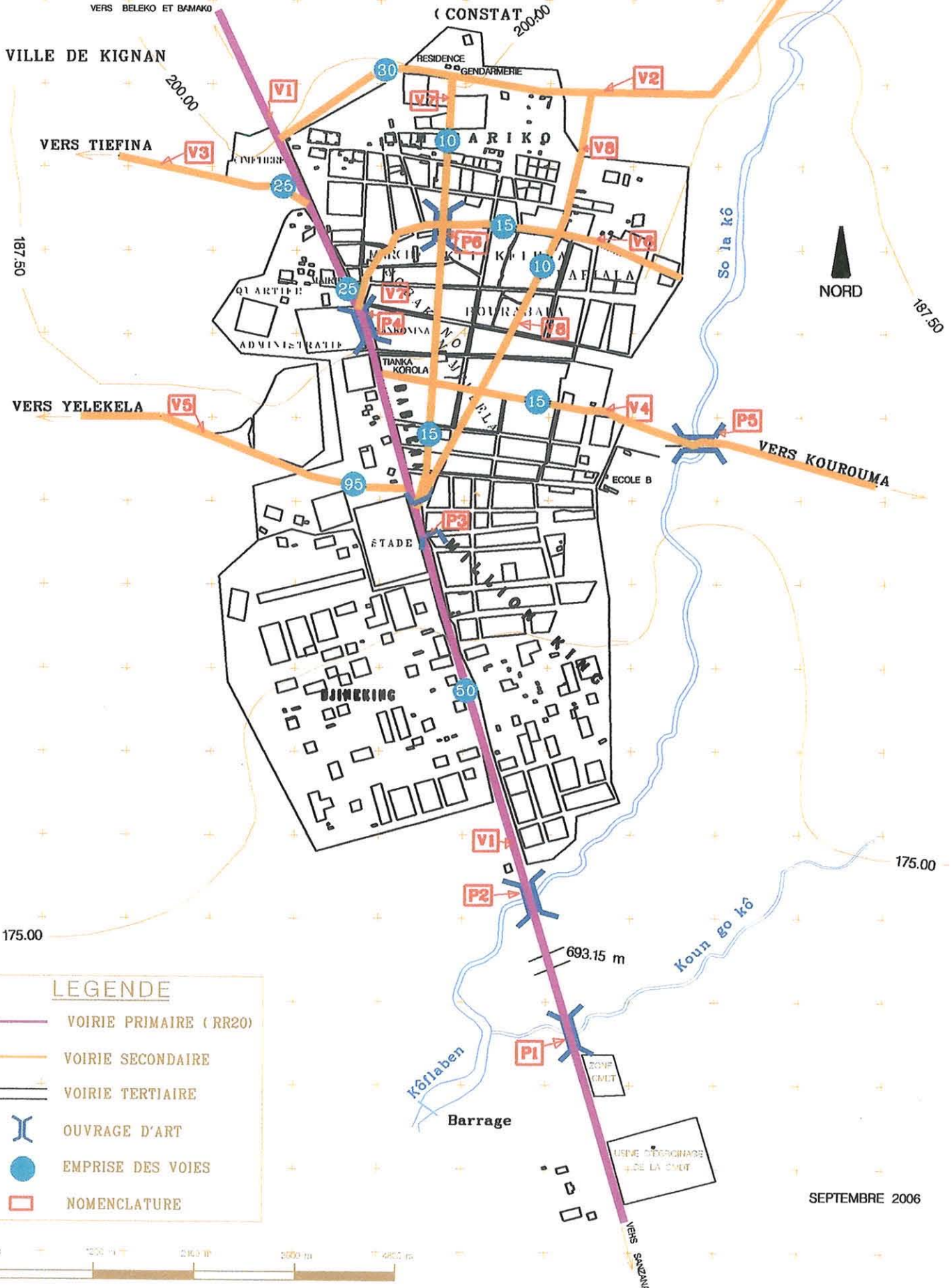
Les ouvrages d'art existants à Kignan sont :

- le pont dalot sur le Koungokô (P1), en béton armé, situé sur la RR20, son état est satisfaisant ;
- le pont dalot sur le Solakô (P2), en béton armé, il est situé sur la RR20, son état est bon ;
- le pont dalot (P3), en béton armé, situé sur le collecteur à l'Ouest de la RR20, son état est satisfaisant ;
- le pont dalot (P4), en béton armé, il est situé sur la RR20 au niveau de l'école "A", son état est bon ;
- le pont buse (P5), il permet le passage de la piste de Kourouma sur le Solakô. Construit en moellons, son état est très dégradé ;
- le pont dalot (P6), construit sur le collecteur au Nord du marché, son état est bon.



RESEAU DE VOIRIE

VERS KOMBALA



LEGENDE	
	VOIRIE PRIMAIRE (RR20)
	VOIRIE SECONDAIRE
	VOIRIE TERTIAIRE
	OUVRAGE D'ART
	EMPRISE DES VOIES
	NOMENCLATURE

SEPTEMBRE 2006



598000 597000 596000 595000 594000 593000 592000 591000 590000 589000 588000 587000 586000

VOIRIE



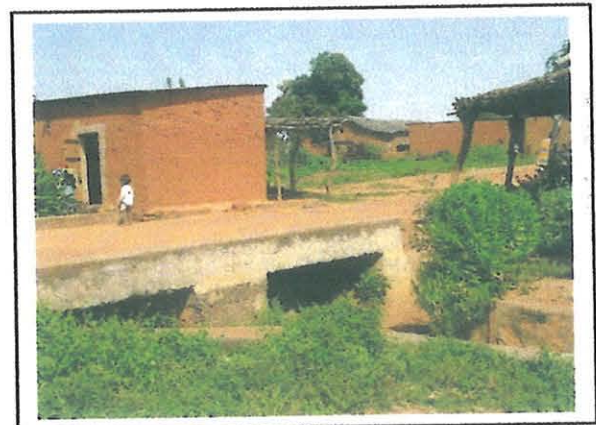
Voirie Primaire



Voirie secondaire



Voirie tertiaire



Ouvrages d'arts

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

La ville dispose d'un réseau d'adduction d'eau qui comprend :

- deux (02) forages équipés de pompes électriques alimentées par des panneaux solaires;
- quatre (04) réservoirs d'une capacité de 25m³ chacun;
- panneaux solaires : 108 à la CMDT et 64 à la poste;
- une canalisation en tuyaux PVC de diamètre 160mm et 90mm ;
- treize (13) bornes fontaines dont deux (2) non fonctionnelles à cause des défaillances du réseau ;
- deux abreuvoirs dont un (01) non fonctionnel à cause des défaillances du réseau.

Le forage du secteur CMDT et le réseau qui l'accompagne date de 1992.

Le forage se trouvant derrière la poste a été équipé de deux (02) réservoirs en 2001 qui alimente le réseau en vue de son renforcement.

Malgré tous ses efforts, le réseau ne satisfait pas aux besoins de la population.

La fourniture d'eau reste fonction de l'ensoleillement et d'une manière générale, elle dure 4 heures (12h - 16h) par jour.

Les forages avec pompes manuelles sont au nombre de trois (03) et sont fonctionnels. Les puits à grand diamètre sont au nombre de quatre (04).

6.2.2. Alimentation en électricité

La ville est en voie d'électrification. Elle vient d'être dotée d'un réseau réalisé par l'AMADER.

Ce réseau est alimenté par deux (02) plate – formes multi- fonctionnelles d'une capacité de 23KVA chacune. La première sera installée à côté de la maison du chef de village et la seconde à côté de la maison des bouchers. Le réseau compte :

- 87 poteaux ;
- 87 lampes pour éclairage public ;
- une capacité de 120 branchements particuliers ;
- quatre (04) km de câbles de distribution.

Les plates – formes seront gérées par les femmes et devront alimenter les lampes la nuit.

Yeelen Kura : société privée de distribution installée à Kignan.

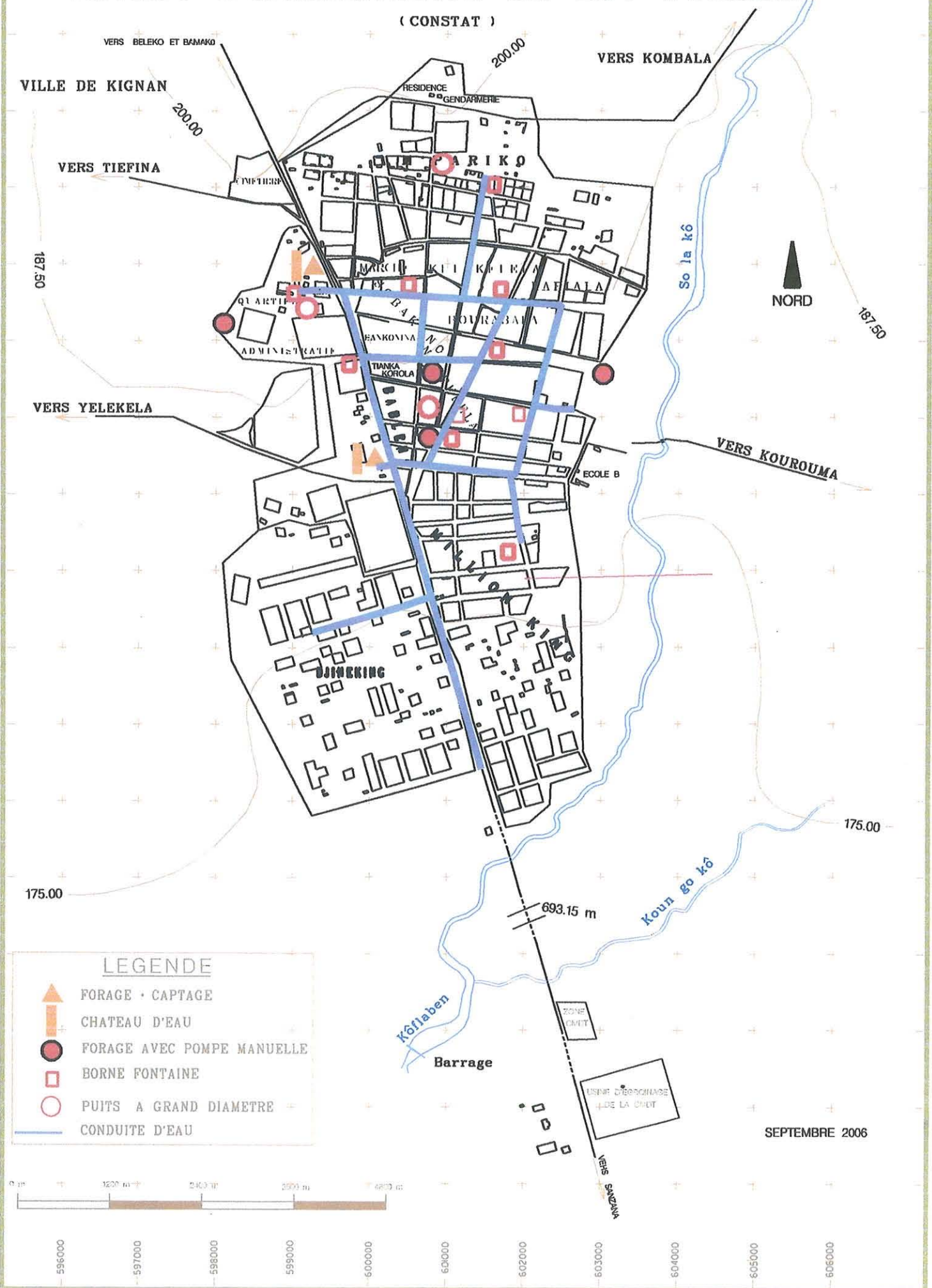
Actuellement, elle procède sur demande à l'installation de panneaux solaires domestiques et compte 65 abonnés. Les services offerts sont :

- S1 : éclairage ;
- S2 : éclairage plus télévision en noir et blanc ;
- S3 : éclairage plus télévision en couleur.







A côté de ces deux concessionnaires certains ménages disposent de plate-formes multi - fonctionnelles ou de groupes électrogènes.

RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

(CONSTAT)



LEGENDE

-  FORAGE + CAPTAGE
-  CHATEAU D'EAU
-  FORAGE AVEC POMPE MANUELLE
-  BORNE FONTAINE
-  PUIIS A GRAND DIAMETRE
-  CONDUITE D'EAU



SEPTEMBRE 2006

596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000 604000 605000 606000

RESEAU D'ELECTRICITE

(CONSTAT)

VERS KOMBALA

VERS BELEKO ET BAMAKO

VILLE DE KIGNAN

VERS TIEFINA

187.50

VERS YELEKELA

So la kô

NORD

187.50

VERS KOUROUMA

175.00

175.00

LEGENDE

-  LIGNE ELECTRIQUE
-  PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE (SOURCE D'ENERGIE)

Kôflaben

Barrage

693.15 m

Koun Bo kô

ZONE CMVT

LIGNE DEGRADAGE DE LA CMVT

VERS SANZANA

SEPTEMBRE 2006

0 m 1200 m 2400 m 3600 m 4800 m

596000

597000

598000

599000

600000

601000

602000

603000

604000

605000

606000

ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ELECTRICITE



Puits à grand diamètre



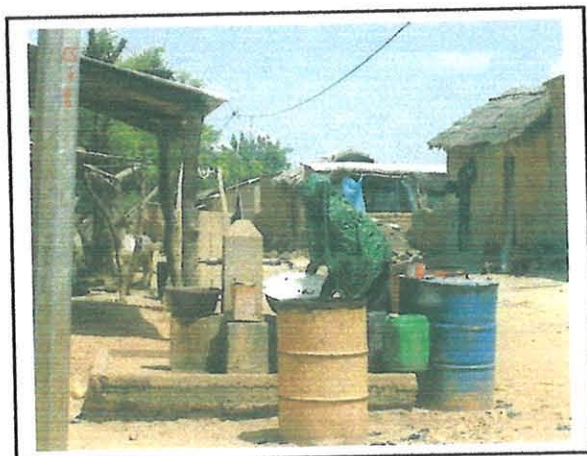
Forage avec pompe manuelle



Château d'eau



Panneau solaire



Borne Fontaine



Eclairage public

6.2.3. Télécommunications et poste

- **SOTELMA**: en 2002, Kignan a été dotée d'un central numérique d'une capacité de 67 abonnés avec un réseau pouvant desservir 37 abonnés. En 2006, la capacité du central et du réseau ont été renforcée pour atteindre 80 abonnés. Le central ainsi que le réseau sont saturés.

- **IKATEL** : le réseau – GSM- IKATEL fonctionne à Kignan depuis le 04 septembre 2006. Il a un rayon de couverture de 20km.

- **RAC** : il existe cinq (05) RAC repartis comme suit:

- un au bureau du Sous - préfet ;
- un à la Brigade de Gendarmerie ;
- un au CSCOM ;
- un au Secteur CMDT ;
- un à l'Usine CMDT

- **TV – FM** : la couverture TV- FM- ORTM assurée par la station de Sikasso est de très mauvaise qualité.

- **RADIO** : la ville dispose d'une radio privée dénommée Zégué - Khan avec un rayon de couverture de 85km. Elle émet tous les jours de 6h30 à 11h et de 17h à 22h.

La radio communautaire Cimporogo installée dans la commune de Sanzana est aussi captée à Kignan.

- **POSTE** : toutes les missions traditionnelles de la poste mais aussi l'émission et le paiement des chèques de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) sont assurées malgré le délabrement des bureaux.



TELECOMMUNICATIONS ET POSTE

(CONSTAT)

VERS KOMBALA

VILLE DE KIGNAN

VERS BELEKO ET BAMAKO

VERS TIEFINA

187.50



187.50

VERS YELEKELA

VERS KOUROUMA

175.00

175.00

LEGENDE

-  CENTRALE TELEPHONIQUE
-  LIGNE TELEPHONIQUE
-  RADIO ZEGUE KHAN
-  ANTENNE IKATEL
-  POSTE

Barrage

Koun go kô

Kôflaben

693.15 m

VERS SANZANA

SEPTEMBRE 2006



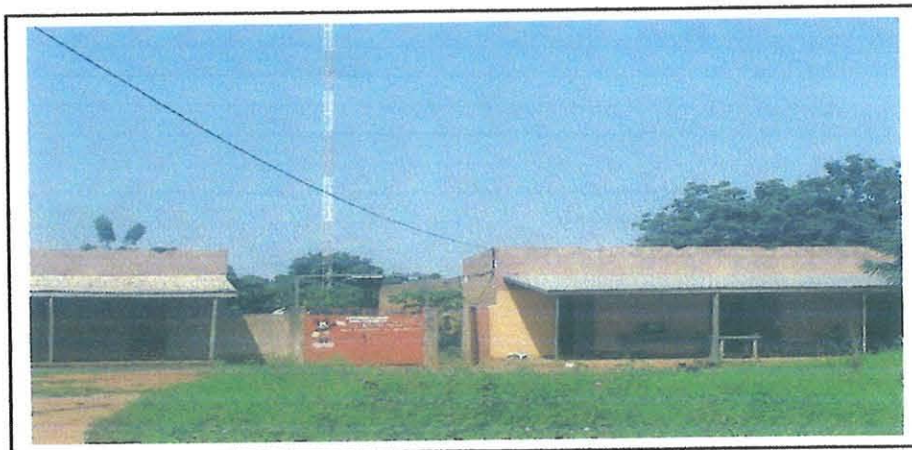
TELECOMMUNICATIONS



SOTELMA



IKATEL



Radio Zégué Khan

6.3. Environnement

6.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales** : la ville est divisée entre deux (02) bassins versants. La partie Sud (zone des usines) a une pente principale orientée Sud – Nord et est drainée par le Koungokô.

La partie Nord (zone d'habitat) a une pente principale orientée Nord – Sud et est drainée par le Solakô.

Le réseau de drainage est constitué de collecteurs naturels et artificiels.

- **Collecteurs** : les collecteurs sont les suivants :

- le Koungokô (C1) : ce marigot qui prend sa source dans la colline de Tiébé constitue le collecteur naturel de toute la zone Sud de la ville. Il coule d'Est en Ouest et n'est pas aménagé. Son lit qui a des dimensions très variables est encombré par la végétation et les déchets ;
- le Solakô (C2) : ce marigot prend sa source au Farawoyo sur la route de Kombala et longe la ville à l'Est. Il constitue le collecteur naturel pour toute la partie Nord (zone d'habitat) de la ville et coule du Nord au Sud. Son lit a des dimensions très variables et est encombré par la végétation et les déchets ;
- le collecteur à l'Ouest de la RR20 (C3) : ce collecteur commence à l'Est de la RR20 au niveau du marché et la traverse par un dalot au niveau de l'école "A" afin de continuer son parcours sur le côté Ouest en direction du Solakô. Ce collecteur en très mauvais état est pratiquement en voie de disparition, il a une longueur de 2,4 km ;
- le collecteur à l'Est de la RR20 (C4) : Ce collecteur commence à l'Est de la RR20 en face de l'école "A". Partiellement aménagé, la plus grande partie de son parcours est sous forme de fossé naturel qui est obstrué par endroits. Il coule en direction du Solakô et a une longueur de 2,3km et des dimensions très variables ;
- le collecteur au Nord du marché (C5) : il est situé au Nord du marché, collecte toutes les eaux venant du Nord et les draine vers le Solakô. Il est aménagé sur un petit tronçon au niveau du marché, le reste de son parcours est non aménagé. De dimensions très variables, sa longueur est de 1,10km ;
- la rue drainante (C6) : la rue à l'Ouest de la Grande Mosquée a pratiquement été transformée en collecteur sur 50% de son emprise. Coulant du Nord au Sud, elle draine les eaux vers le collecteur situé à l'Est de la RR20. Sa longueur est de 0,4km ;
- la saignée (C7) : ancien collecteur, elle a une longueur de 0,26km et draine les eaux le long de la voie n° 8.



- **Evacuation des déchets liquides**

- **Evacuation des eaux usées** : les eaux usées sont en général déversées directement dans la rue. Cependant quelques familles disposent de puisards.
- **Evacuation des excréta** : presque toutes les concessions sont dotées de latrines traditionnelles à fosses mixtes. Elles sont vidangées manuellement et les déchets sont stockés dans la rue avant d'être évacués dans les champs.

Certaines familles disposent de fosses septiques.

- **Evacuation des déchets solides** : la ville ne dispose d'aucun système de ramassage des ordures. Elles sont généralement stockées au niveau des concessions avant d'être évacuées vers les champs.

- **Evacuation des déchets industriels** : les déchets solides de l'usine CMDT servent de matière première pour la SUCOTEX d'une part et d'autre part de fumure pour les champs. Les déchets solides de la SUCOTEX sont évacués comme fumure vers les champs. D'une manière générale aucun rejet liquide n'est signalé au niveau de ses deux unités..

- **Déchets biomédicaux** : le CSCOM est doté d'un incinérateur et d'une fosse d'enfouissement pour les résidus provenant de l'incinération.

6.3.2. Situation de l'écosystème

L'état luxuriant de la végétation de la commune de Kignan incite à l'exploitation forestière. C'est ainsi que les espaces forestiers font l'objet de fortes pressions qui se traduisent par:

- **un déboisement abusif** : dû à l'augmentation de la population qui se traduit par des besoins croissants en bois et terre de culture ;
- **la coupe abusive du bois vert** : cette activité est surtout menée par les femmes de la localité sans aucun contrôle ;
- **le développement de l'élevage** : il entraîne une forte pression anthropique et animale sur le couvert végétal (pâturages terrestres et aériens, mutilation des essences pour confection des parcs à bétail etc..);
- **les feux de brousse** : ils constituent un facteur de déforestation et de dégradation du terroir.

En effet les feux de brousse détruisent le couvert végétal et compromettent la reconstitution naturelle de la forêt en consommant les graines, les rejets de souche, les jeunes peuplements en développement ce qui constitue un obstacle à la pérennité de la forêt et ouvre infailliblement la zone à la désertification.

La forêt calcinée inhibe tout espoir de survie de la faune. Les points d'eau se dessèchent, la pâture herbacée est réduite en cendre. L'habitat ou le logis est détruit. Les animaux sauvages qui ont pu échapper au feu sont contraints aux déplacements saisonniers. Quant aux troupeaux domestiques, l'éleveur doit souvent pratiquer le pâturage aérien pour les entretenir.

Les feux de brousse détruisent les macro et micro organismes du sol. Le sol est ainsi exposé à toute sorte de dégradation. Les érosions hydrique et éolienne sévissent et le sol devient impropre à toute forme d'exploitation humaine profitable.

Il faut cependant noter les effets néfastes des produits chimiques utilisés dans l'agriculture.



ASSAINISSEMENT

(CONSTAT)

VERS KOMBALA

VERS BELEKO ET BAMAKO
VILLE DE KIGNAN

VERS TIEFINA

VERS YELEKELA

VERS KOUROUMA

187.50

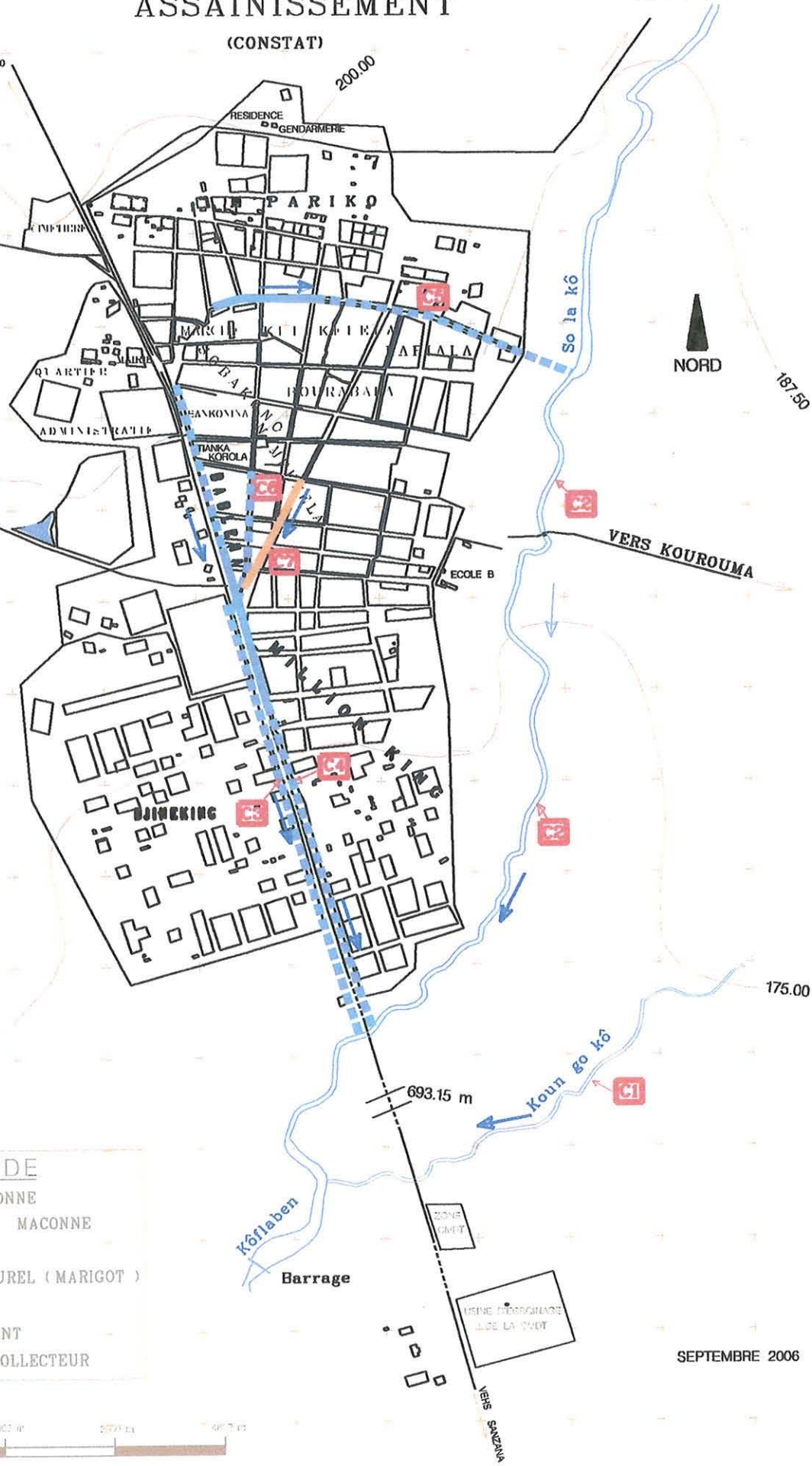
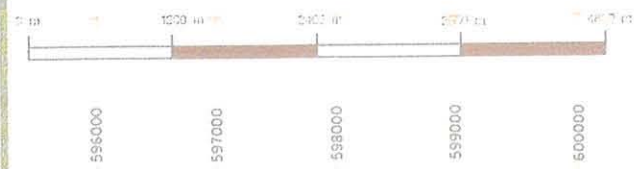
187.50

175.00

175.00

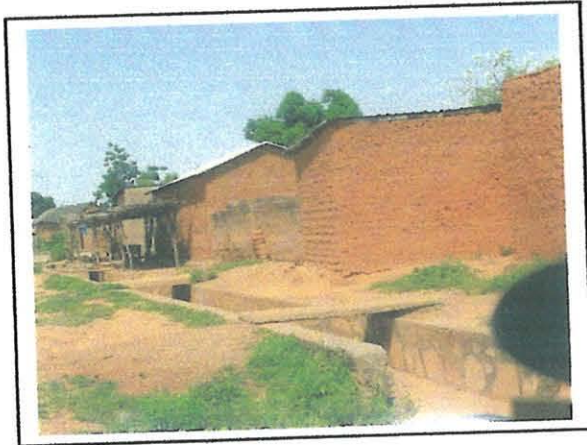
LEGENDE

-  COLLECTEUR MACONNE
-  COLLECTEUR NON MACONNE
-  SAIGNEE
-  COLLECTEUR NATUREL (MARIGOT)
-  BANCOTIERE
-  SENS D'ECOULEMENT
-  NOMENCLATURE COLLECTEUR



SEPTEMBRE 2006

ASSAINISSEMENT



Collecteur maçonné



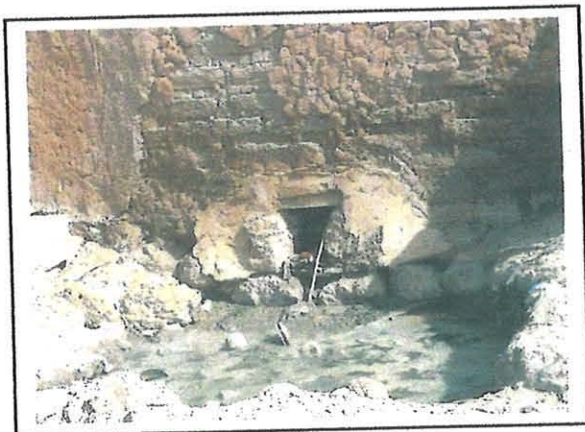
Collecteur naturel



Saignée



Eaux usées dans la rue



Puisard dans la rue



Dépôt d'ordures

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

7.1. Equipements administratifs

Ce sont :

- le bâtiment abritant les bureaux du Sous Préfet, il a été construit en 1959 sur une superficie de 500m². Il est en dur et est situé au quartier administratif à l'Ouest de la route Sikasso – Béléko. Son état physique est bon ;
- la Mairie, elle a été construite en 2003 sur une superficie de 2.500m². Le bâtiment en dur est à l'état neuf ;
- la Justice créé en 1996, occupe un bâtiment en bail ;
- le Service de la Conservation de la Nature loge dans un bâtiment construit en 1988 sur une superficie d'un (01) ha, il est situé dans le quartier administratif ;
- le Service de la Jeunesse a été créé en 1986, il occupe un bâtiment en location dans le quartier administratif ;
- le Service de l'Agriculture, il est situé au quartier administratif et occupe un bâtiment en bail ;
- le Service Vétérinaire est également situé au quartier administratif, construit en 1997 sur une superficie de 2.500m², il est en dur et en bon état ;
- le Service de la Production Animale a été créé en 2006, il est logé au quartier administratif dans un bâtiment en bail.

Les informations sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau n°16 ci – après :

Tableau n°16 : Equipements administratifs

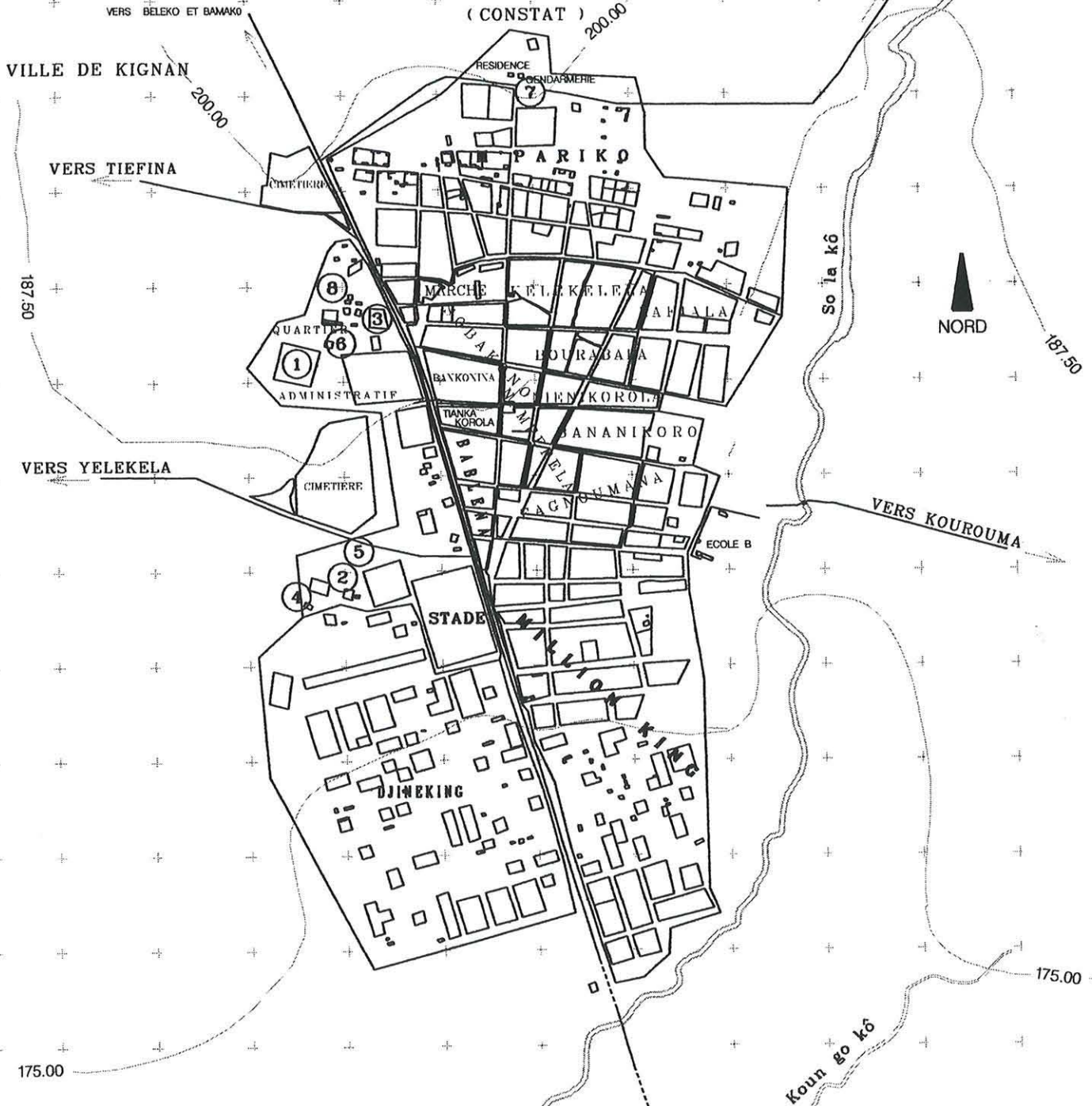
N°	Désignation	Années de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Bureau du Sous - préfet	1959	500	Dur	Bon	Quartier administratif	-
2	Mairie	2003	2.500	Dur	Bon	Quartier administratif	-
3	Bureau de la justice	-	-	-	-	Quartier administratif	En location
4	Service de la Conservation de la Nature	1988	10.000	Dur	Bon	Quartier administratif	-
5	Service de la jeunesse	-	-	-	-	Quartier administratif	En location
6	Service agriculture	-	-	-	-	Quartier administratif	En location
7	Service vétérinaire	1997	2.500	Dur	Bon	Quartier administratif	-
	Service de la Production Animale	-	-	-	-	Quartier administratif	En location

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



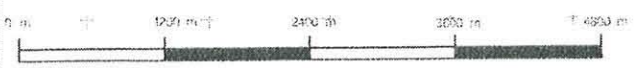
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

VERS KOMBALA



LEGENDE

- ① BUREAU DU SOUS- PREFET
- ② PALAIS DE JUSTICE
- ③ MAIRIE
- ④ CONSERVATION DE LA NATURE
- ⑤ SERVICE VETERINAIRE
- ⑥ OFFICE NATIONAL DES POSTES
- ⑦ PROJET DE GESTION RURALE
- ⑧ BUREAU SYNDICAT



596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000

Koun 80 kô

Kôflaben

Barrage

ZONE C.M.D.T

USINE D'EGRICOMPAGE DE LA C.M.D.T

SAVANNAN



7.2. Equipements scolaires

7.2.1. Enseignement Préscolaire

Il existe un seul jardin d'enfants situé dans le quartier Millionking, sur une parcelle à usage d'habitation

7.2.2. Enseignement fondamental

La ville est dotée de deux établissements :

- **l'école A**, construite en 1944, elle occupe une superficie de 04ha. Les bâtiments sont en dur et en bon état. Elle est située au Quartier Administratif et se compose du premier et du second Cycles. Ce dernier a été construit en 1962 en dur.

- **l'école B**, elle a été construite en dur au quartier Fagnoumana en 1991 sur une superficie de 02ha. Elle est en bon état.

- **medersas**, il existe dans la ville trois (3) medersas :

- la medersa Rachade située au quartier M'pariko. Elle a été construite en 1996 en dur et est en bon état ;
- la medersa Salam construite en 1975, est en dur et se trouve au quartier Millionking,
- la medersa "Elhamin" construite dans le quartier Sobakono en 1998, sur une superficie de 900m², est en banco et son état est passable.

- **le Centre d'Education pour le Développement (CED)**: cet établissement occupe un bâtiment en location dans le quartier administratif, il joue également le rôle de Centre d'Alphabétisation.

Les informations sur les équipements scolaires sont indiquées dans le tableau n°17 ci – après :

Tableau n°17: Equipements scolaires

N°	Désignation	Années de Construction	Surface (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Ecole A	1944	40.000	Dur	Bon	Quartier administratif	-
2	Ecole B	1991	20.000	Dur	Bon	Quartier Fanoumana	-
3	Jardin d'enfants	-	-	-	bon	Millionking	Location
4	C.E.D.	1996	-	Dur	Bon	Quartier administratif	-
5	Kignan 2 ^{ème} Cycle	1962	-	Dur	Bon	Quartier administratif	-
6	Medersa Rachade	1996	10.000	Dur	Bon	M'pariko	-
7	Medersa Salame	1975	900	Dur	Bon	Quartier Millionking	-
	Medersa Elhamin	1998	900	Banco	Passable	Quartier Sobakono	-

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



Les informations sur les données statistiques des équipements scolaires sont indiquées dans le tableau n°18 ci – après :

Tableau n° 18: Données statistiques sur les équipements scolaires

N°	Désignation	Localisation	Nombre de classe	Effectif			Effectif moyen par classe
				Garçons	Filles	Total	
1	Kignan 2 ^{ème} cycle	Quartier adm.	7	449	181	630	90
2	Kignan B	Fanoumana	6	422	266	688	114
3	Kignan A 1er cycle	Quartier adm.	6	451	305	756	140
MEDERSA							
1	Medersa Rachade	M'pariko	9	222	223	445	49
2	Medersa Salame	Millionking	6	67	58	125	20
3	Medersa Elhamin	Sobakono	5	41	54	95	19

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



7.3. Equipements socio – sanitaires

7.3.1. Secteur public

Dans la ville de Kignan, il existe un CSCOM situé dans le quartier administratif, un centre multi - fonctionnel des femmes localisé au quartier Djinéking et le bâtiment abritant la Mutualité Malienne dans le quartier administratif.

Par ailleurs, Kignan abrite un parc de vaccination construit en 1986 en dur, il est situé à l'Ouest du quartier Djinéking, sa superficie est de 01ha.

7.3.2. Secteur privé

Dans la ville il existe deux (02) pharmacies de santé humaine : la pharmacie "Jour et Nuit" située au quartier Thiankakorola et la pharmacie "Fiéness" située au quartier Sobakono.

Les informations sur les équipements socio - sanitaires sont indiquées dans le tableau n°19 ci – après :

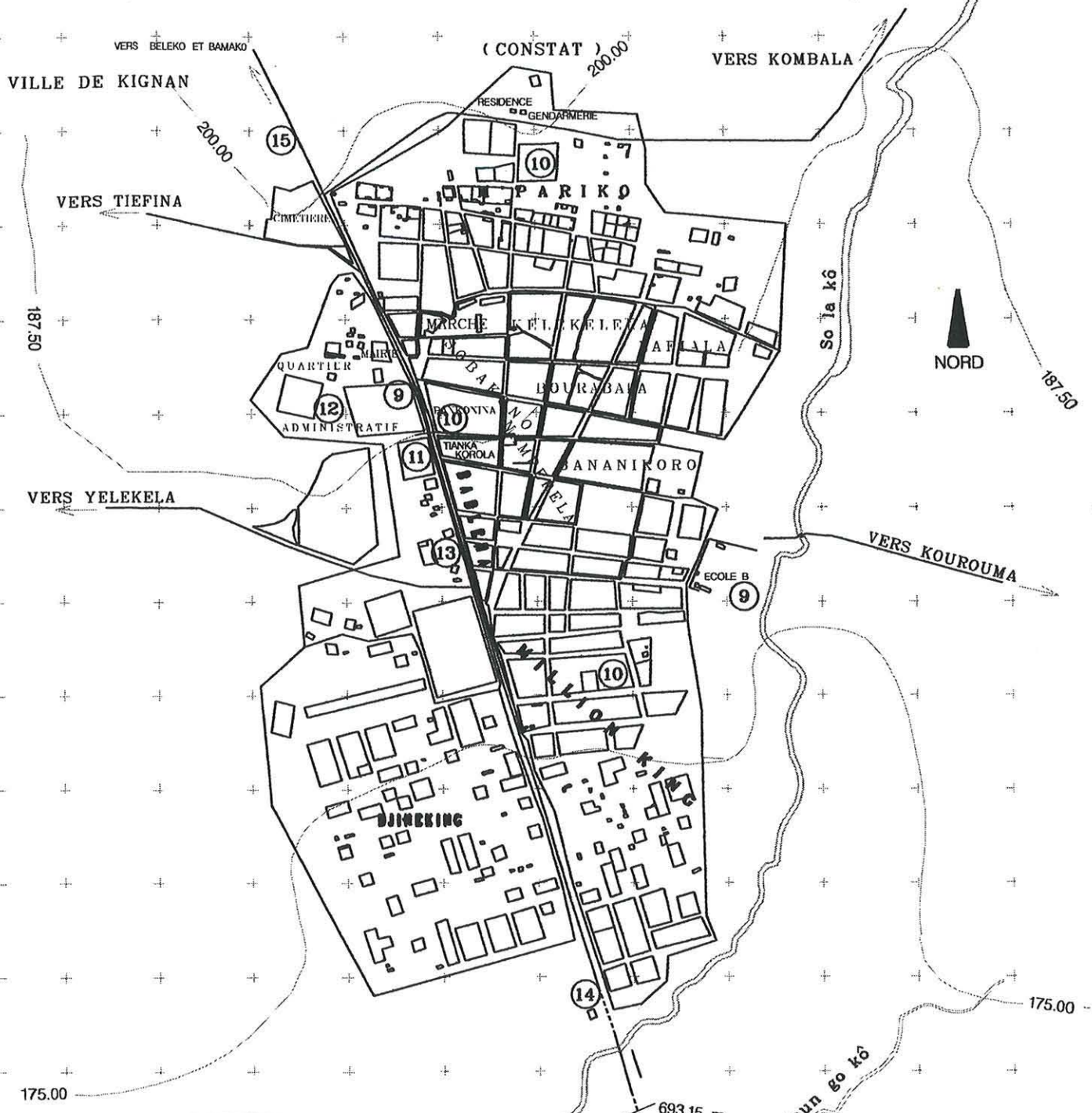
Tableau n°19 : Informations sur les équipements socio - sanitaires

N°	Désignation	Années de Construction	Surface de la parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	CSCOM	1989	10.000	Dur	Bon	Quartier administratif	-
2	Pharmacie Jour et Nuit	1986	900	Banco	Passable	Thiankakorola	Parcelle d'habitation
3	Centre multi-fonctionnel des femmes	2004	10.000	Dur	Neuf	Djinéking	-
4	Mutualité	1985	-	Dur	Bon	Quartier administratif	Bâtiment isolé
5	Pharmacie fiéness	1980	900	Banco	Passable	sobakono	Parcelle d'habitation
6	Parc de Vaccination	1986	10.000	Dur	Bon	Djinéking	-

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"

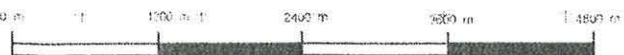


EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SOCIO-SANITAIRES



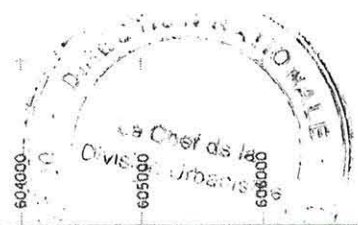
LEGENDE

- ⑨ ECOLE FONDAMENTALE
- ⑩ MEDERSA
- ⑪ CSCOM
- ⑫ MUTUALITE
- ⑬ C.E.D
- ⑭ CENTRE MULTI-FONCTIONNEL DES FEMMES
- ⑮ PARC DE VACCINATION



596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000 604000 605000 606000

SEPTEMBRE 2006



7.4. Equipements commerciaux

La ville de Kignan possède un marché situé entre les quartiers Sobakono et M'pariko, il couvre une superficie d'environ 2ha. Il est constitué d'étals couverts en pailles ou en tôles, de boutiques en banco. La foire hebdomadaire s'y tient tous les vendredi. C'est le lieu d'échange privilégié entre les acteurs économiques de la ville et ceux des autres localités.

- la Boucherie : elle est située à la lisière du marché et occupe un bâtiment en dur ;
- le marché à bétail : il est situé au bord de la route Kignan - Béléko sur une superficie d'un (01) ha. Il est non aménagé ;
- la caisse d'épargne construite en 2003 sur une superficie de 900m² en dur est en bon état. Elle est située dans le quartier administratif.
- une aire d'abattage inachevé située au bord de la route de Tiébé, sa situation pose des problèmes d'hygiène, il doit être déplacé.

Les informations sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n°20 ci – après :

Tableau n°20 : Equipements commerciaux

N°	Désignation	Années de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Marché	1916	20.000	Non construit	Passable	Sobakono	Non clôturé
2	Boucherie	2002	60	Dur	Bon	Sobakono	-
3	Marché à bétail	1999	10.000	-	Passable	Quartier administratif	Non clôturé
4	Aire d'abattage	-	-	Dur	Mauvais	Quartier administratif	-
5	Caisse d'Epargne	2003	900	Dur	Bon	Quartier administratif	-

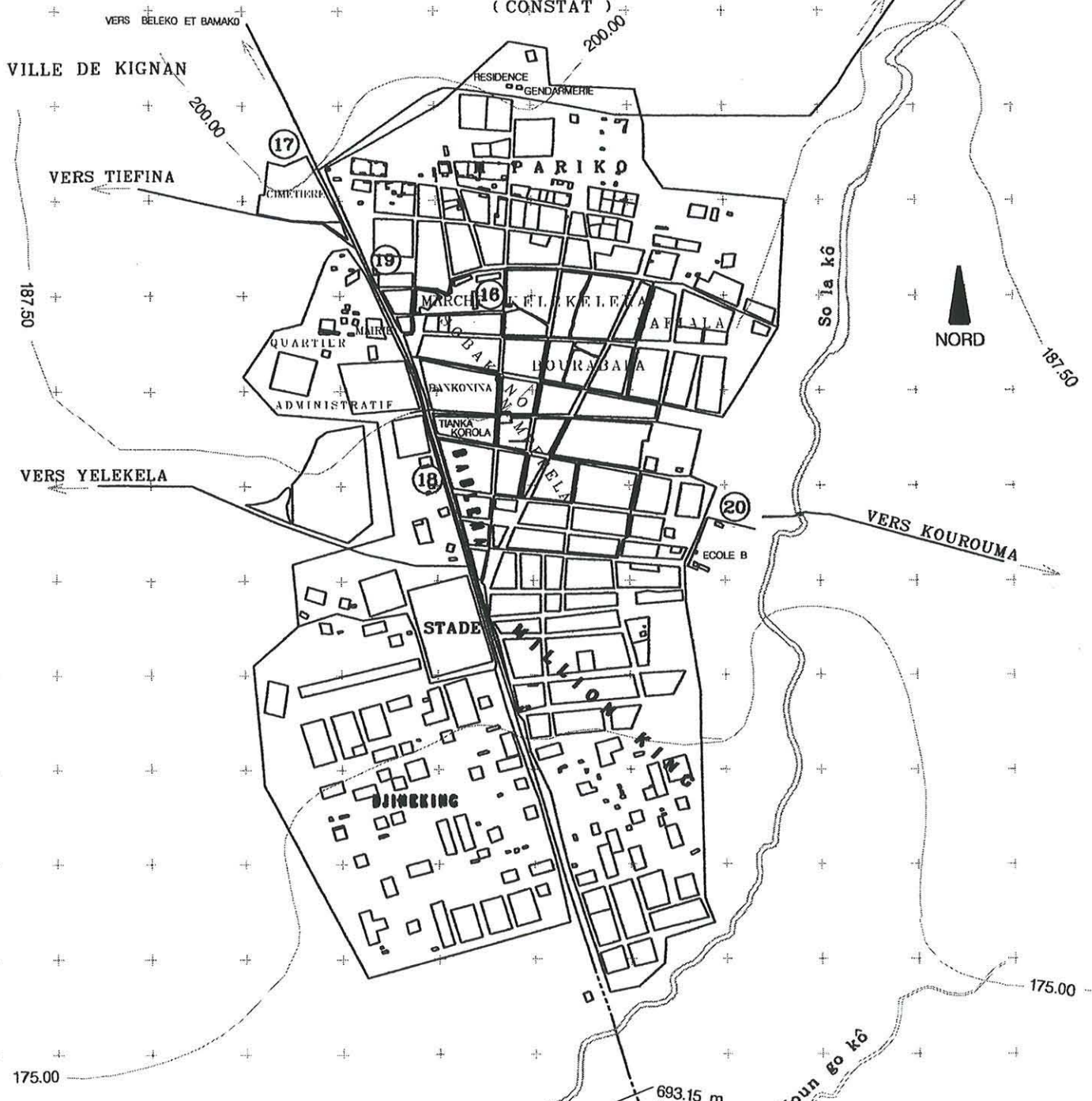
Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

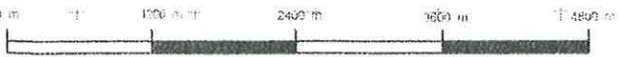
VERS KOMBALA

(CONSTAT)



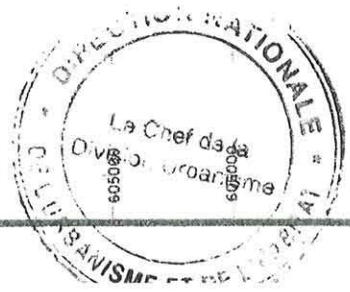
LEGENDE

- ①⑥ MARCHE
- ①⑦ MARCHE A BETAIL
- ①⑧ CAISSE D'EPARGNE
- ①⑨ BOUCHERIE
- ②① AIRE D'ABATTAGE



596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000 604000

SEPTEMBRE 2006



7.5. Equipements sportifs et culturels

7.5.1 Equipements sportifs

- La ville de Kignan est dotée d'un terrain de sport construit en 1959 sur une superficie de 3ha. Il est en dur et en bon état. Il a été clôturé en 1989 et est situé dans le quartier DjinéKing.

- La ville dispose d'une aire de jeux d'une superficie de un (01) ha non clôturée et non aménagée, elle est située dans le quartier M'pariko.

7.5.2 Equipements culturels

Il existe un foyer des jeunes construit en 1999 sur une superficie de 2.500m² dans le quartier administratif. Il est en dur et en bon état.

Les informations sur les équipements sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau n°21 ci - après.

Tableau n°21: Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Années de Construction	Surface de la parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Terrain de foot	1959	30.000	En dur	Bon	Djinéking	Clôturé en 1989
2	Aire de jeux	1984	10.000	Non clôturé	Passable	M'pariko	-
3	Foyer des jeunes	1989	2.500	En dur	Bon	Quartier administratif	-

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



7.6. Equipements touristiques et de loisirs

La ville de Kignan possède un campement et un Centre d'Accueil.

Les informations sur les équipements touristiques et de loisirs sont indiquées dans le tableau n°22 ci - après :

Tableau n°22 : Equipements touristiques et de loisirs

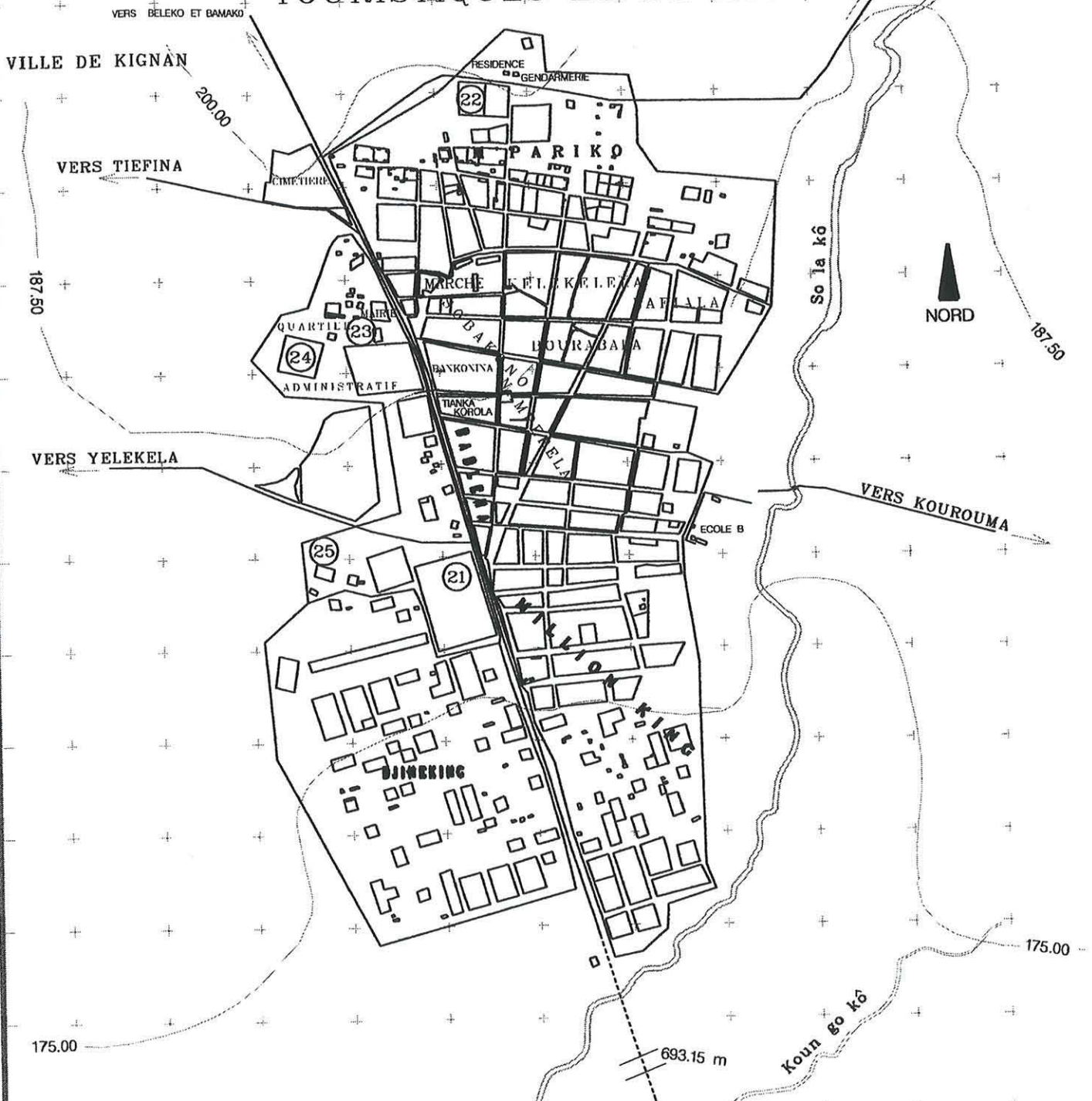
N°	Désignation	Années de Construction	Surface de la parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation
1	Campement	1984	1.600	Dur	Bon	Quartier administratif
2	Centre d'accueil	1981	5.150	Banco	Bon	Djinèking

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



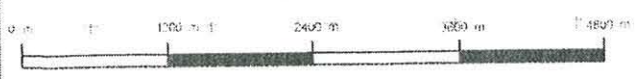
EQUIPEMENTS SPORTIFS CULTURELS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

(CONSTAT)



LEGENDE

- (21) TERRAIN DE SPORT
- (22) AIRE DE JEUX
- (23) FOYER DES JEUNES
- (24) CAMPMENT
- (25) CENTRE D'ACCUEIL



596000 597000 598000 599000 600000 601000 602000 603000

SEPTEMBRE 2006



7.7. Equipements culturels

7.7.1. Mosquées

Il existe dans la ville de Kignan cinq (05) mosquées dont une mosquée de vendredi. Trois (03) parmi sont en dur et deux sont en banco. Ce sont:

- la mosquée du vendredi construite en banco en 1905, a été rénovée en 1970 en dur. Elle est située dans le quartier Sobakono ;
- la deuxième mosquée, appelé M'pariko missiri est située, comme son nom l'indique dans le quartier M'pariko ;
- la troisième mosquée est construite près du marché et est appelée « Labassou ka missiri »;
- la quatrième mosquée construite en 1999 est située dans le quartier Millionking et est appelée « Millionking missiri »;
- la mosquée appelée « Djinéking missiri » a été construite en 2002 et est située dans le quartier du même nom.

7.7.2. Eglise :

Une église protestante est en cours de construction en dur, sur une parcelle de 900m² dans le quartier Djinéking.

7.7.3. Cimetière

Dans la ville il existe deux (02) cimetières non clôturés, ils sont tous situés à l'Ouest de la route Sikasso – Béléko, dans le quartier administratif.

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°23 ci – après :

Tableau n°23 : Equipements culturels

N°	Désignation	Années de Construction	Surface de la parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Grande Mosquée	1905	400	En dur	Bon		reconstruite en 1970
2	Mosquée	2002	900	En dur	Bon	Djinéking	
3	Mosquée	1999	900	Banco	Mauvais	Millionking	
4	Mosquée	-	400	En dur	Bon	M'pariko	
5	Mosquée	-	400	Banco	Bon	Grand marché	
6	Eglise protestante	En chantier	900	En dur	-	Djinéking	En chantier
7	Cimetière 1	-	20.000	-	-	Quartier administratif	Non clôturé
8	Cimetière 2	-	50.000	-	-	Quartier administratif	Non clôturé

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"

7.8. Equipements de sécurité

A Kignan, il existe une Brigade de Gendarmerie dont les bâtiments ont été construits en 1997 sur une parcelle d'un (01) ha, ils sont en dur et en bon état. La Brigade de gendarmerie est située dans le quartier M'pariko.

Il existe également une Maison d'Arrêt construite en 1997 sur une parcelle d'un (01) ha. Située dans le quartier M'pariko, elle est en dur et en bon état.

Les informations sur les équipements de sécurité sont indiquées dans le tableau n°24 ci - après.

Tableau n°24 : Equipements de sécurité

N°	Désignation	Années de Construction	Surface parcelle (m ²)	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation
1	Brigade de Gendarmerie	1997	10.000	Dur	Bon	M'pariko
2	Maison d'arrêt	1997	10.000	Dur	Bon	M'pariko

Source : Bureau d'Etudes "ESPACE"



EQUIPEMENTS CULTUELS ET DE SECURITE

(CONSTAT)

VILLE DE KIGNAN

VERS KOMBALA

VERS TIEFINA

CIMETIERE

PARIKO

So la k6



187.50

187.50

VERS YELEKELA

QUARTIER

KELEKELEVA

BOURABALA

BANKONINA

NIENKOROLA

TRANKA KOROLA

YELEKELA

VERS KOUROUMA

CIMETIERE

CAGNOUMAN

ECOLE B

STADE

DJINKING

175.00

175.00

693.15 m

Koun 80 k6

Koflaben

Barrage

ZONE CMDT

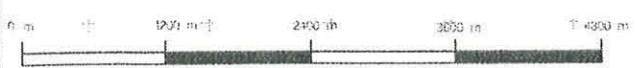
USINE D'EGROUPEMENT DE LA CMDT

VERS SANZANA

SEPTEMBRE 2006

LEGENDE

- (26) MOSQUEE
- (27) CIMETIERE
- (28) BRIGADE DE GENDARMERIE
- (29) MAISON D'ARRET



000955 000955 000955 000955 000955 000955 000955 000955 000955 000955



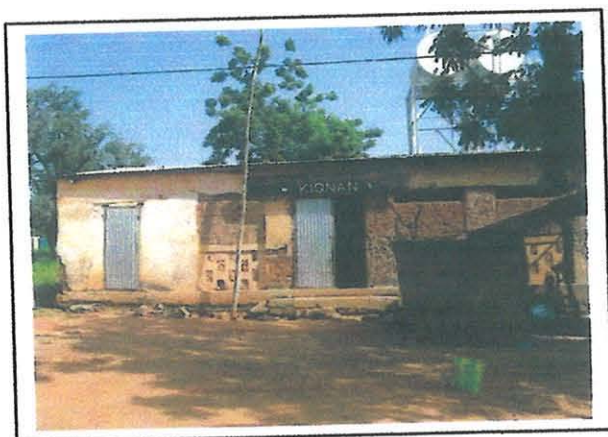
EQUIPEMENTS



Bureaux du Sous - Préfet



Mairie



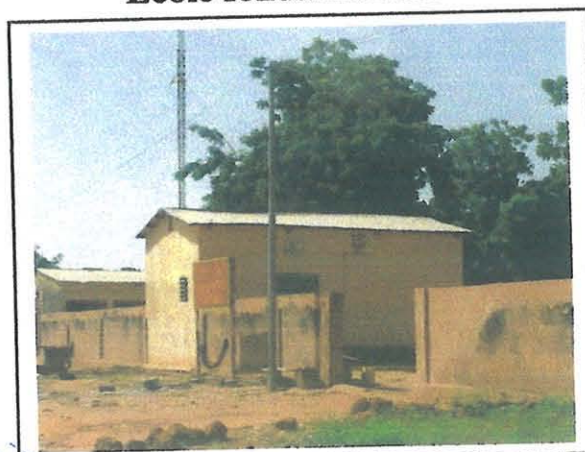
Poste



Ecole fondamentale



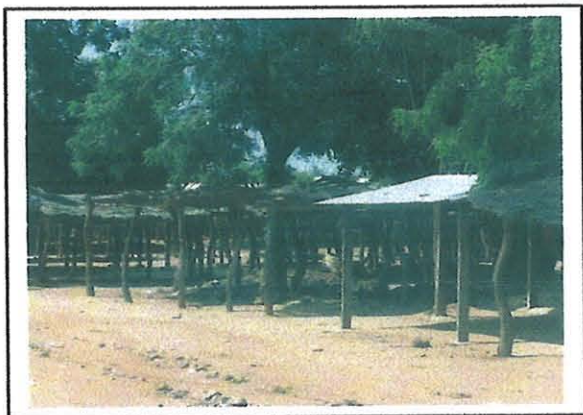
Medersa



CSCOM



EQUIPEMENTS (suite)



Marché



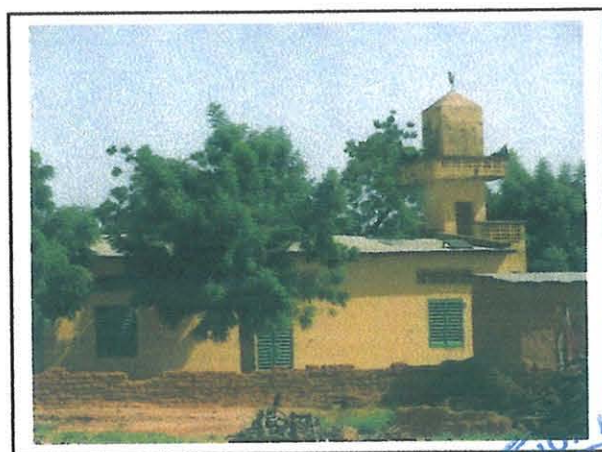
Aire d'abattage



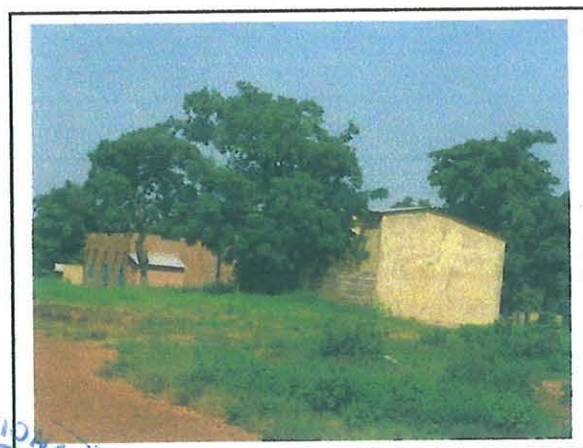
Usine CMDT



Terrain de sport



Mosquée



Brigade de Gendarmerie



DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION



I. ZONAGE

1.1. Zones d'habitat

1.1.1. Zones d'habitats existants

Les zones d'habitat existantes seront améliorées à travers l'aménagement de la voirie et la réalisation des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau et d'électricité. Les espaces prévus pour les équipements non encore réalisés doivent être préservés.

1.1.2. Futures zones d'habitat

La population de la ville de Kignan en 2006 est estimée à 8.265 habitants. Les projections de population donnent 10.894 habitants en 2016 et 14.359 habitants en 2026. Ce qui correspond à une population supplémentaire de 6.094 personnes à loger dans les vingt (20) années à venir.

Le nombre moyen actuel de personnes par concession est de 13,6. En considérant cette taille, le besoin en parcelles à usage d'habitation est de :

$$6.094/13,6 = 448 \text{ arrondis à } 450.$$

- 6.094 : population supplémentaire à loger ;
- 13,6 : nombre moyen de personnes par concession.

La taille actuelle des parcelles varie de 500 à 700m². A fin de mieux planifier l'extension spatiale de la ville, il a été arrêté une taille moyenne des parcelles de 450m².

En considérant cette taille moyenne, le besoin en espace d'habitation est de 20,25ha. Ceci représente 60% des besoins en surface totale, les équipements les espaces verts et la voirie représentent les 40%.

Ainsi la surface nécessaire pour les zones d'habitat est d'environ 34ha. A ceci s'ajoute les 20ha prévus par la mairie pour résoudre les nombreuses demandes formulées notamment par les ressortissants de Kignan à l'extérieur.

La surface totale prévue est de l'ordre de 54ha et se repartie entre l'habitat administré et l'habitat planifié comme suit :

- habitat administré : 80% soit 43,2ha
- habitat planifié : 20% soit 10,8ha.

Les futures zones d'habitat sont localisées comme suit :

- 42ha, au Sud et à l'Est du quartier Djinéking ;
- 12ha, au Nord – Est du quartier M'pariko.

1.2. Zones d'activités

1.2.1. Zone de bureaux

Il est prévu l'extension du centre administratif actuel, situé à l'Ouest de la ville. La superficie retenue est d'environ 42ha.

1.2.2. Zone scolaire

Un espace de 10ha, situé au Nord de la ville est retenu pour la zone scolaire.

1.2.3. Zone commerciale

Le centre commercial actuel d'une superficie de 4ha est retenu. Situé, au Nord de la ville, il doit être aménagé.

1.2.4. Zone industrielle

Il est prévu l'extension de la zone industrielle située au Sud de la ville sur une superficie de 45ha.

1.2.5. Zone artisanale

Un espace de 5ha, situé à l'Est du quartier Bananikoro est retenu pour la zone artisanale.

1.2.6. Zone d'hydrocarbures

Une zone d'hydrocarbures de 16ha a été prévue au Sud de la ville.

1.2.7. Zone militaire

Une zone militaire de 10ha est prévue au Nord entre la ville de Kignan et le village de N'Gana. Il est situé à l'Est de la RR20 à 1km de celle-ci et à 4Km de la ville.

1.2.8. Zone de maraîchage

Un espace de 5ha, situé à l'Est du quartier Bananikoro est retenu pour la zone de maraîchage.

1.3. Armature verte

Il est prévu de planter des arbres le long du marigot "Solakô". La superficie est d'environ 15ha.

Une bande de 3ha sera plantée d'arbres le long de la zone d'hydrocarbures, entre celle-ci et le village situé au Sud.

Une bande de 5m d'épaisseur sera plantée d'arbres tout au tour des cimetières soit une superficie d'environ 1,5ha.

Les vergers situés au Sud de la ville doivent être préservés.

1.4. Réserves foncières

La superficie prévue pour les réserves foncières est d'environ 28ha repartis comme suit :

- 11ha, au Nord-Est du quartier M'pariko ;
- 17ha, le long de la voie de ceinture longeant le marigot "Solakô".



II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1. Voirie

2.1.1. Maillage

Le réseau de voirie proposé, tient compte de la situation actuelle et des zones d'extension de la ville.

La RR20 constitue l'ossature principale du réseau qui est constitué de voies dans les directions ci-après :

- **Direction Nord-Sud** : il s'agit des voies longitudinales qui facilitent les liaisons Nord - Sud entre les différentes parties de la ville et le trafic de transit (voies de ceinture).

- **Direction Est-Ouest** : ce sont des voies qui partent des premières et assurent les liaisons Est - Ouest à l'intérieur de la ville.

2.1.2. Voies à aménager

- **Voies à aménager en bitume** : les voies concernées sont :

- **le tronçon urbain de la RR20 (V1)** : Elle a une emprise de 50m et une longueur de 5km.
- **la voie Nord - Sud (V7)** : elle va de la RR20 à la piste de Kombala (V2) en limitant le marché à l'Est. Elle a une emprise de 10m et une longueur de 1,2km.
- **le tronçon urbain de la piste de Kombala (V2)** : elle va de la RR20 à la voie de ceinture Est (V14). Elle a une emprise de 30m et une longueur de 1,2km.

- **Voies à aménager en latérite** : les voies à aménager en latérite sont :

- **la voie Est-Ouest (V9)** : située au Nord du marché. Elle a une emprise de 15m et une longueur de 0,5km ;
- **le tronçon urbain de la piste de Tièfina (V3)** : elle va de la RR20 à la voie de ceinture Ouest (V13). Elle a une emprise de 25m et une longueur de 0,5km ;
- **la voie Est - Ouest (V6)** : il s'agit de son tronçon allant de la limite Est du marché à la voie de ceinture Est (V14). Elle a une emprise de 15m et une longueur de 1km ;
- **le tronçon urbain de la piste de Kourouma (V4)** : Elle va de la RR20 au pont sur le "Solakô). Elle a une emprise de 10m et une longueur de 1km ;
- **le tronçon urbain de la piste de Yélékela (V5)** : située au Sud du cimetière, elle va de la RR20 à la voie de ceinture Ouest (V13). Elle a une emprise de 30m et une longueur de 0,9km ;
- **la voie Est-Ouest (V10)** : située au Sud du stade, elle va de la RR20 à la voie de ceinture Ouest (V13). Elle a une emprise de 10m et une longueur de 0,9km ;
- **la « rue Finess » (V11)** : elle va de la RR20 à la voie de ceinture Est. Elle a une emprise de 20m et une longueur 0,65km ;



- **la rue Est-Ouest (V12)** : elle délimite la zone d'habitat au Sud et va de la RR20 à la voie de ceinture Ouest. Elle a une emprise de 20m et une longueur de 1km.
- **la voie Nord-Sud (V8)** : elle va de la RR20 à la piste de Kombala en traversant la piste de Kourouma. Elle a une emprise de 10m et une longueur de 1,4km

2.1.3. Voies à créer en latérite

- **Voie de ceinture Est (V14)** : elle va de la RR20 au Sud à la voie de ceinture Nord (V15) en traversant les pistes de Kourouma et de Kombala. Elle a une emprise de 50m et une longueur de 1,8km ;
- **Voie de ceinture Nord (V15)** : elle va de la piste de Kombala à la RR20. Elle a une emprise de 50m et une longueur de 1,6km ;
- **Voie de ceinture Ouest (V13)** : Elle va de la RR20 au Sud à la RR20 au Nord en traversant les pistes de Yélékela et de Tiéfina. Elle a une emprise de 50m et une longueur de 4km ;
- **le prolongement de la voie 7 de la piste de Kombala à la voie de ceinture Nord** : Elle a une emprise de 15m et une longueur de 0,2km ;
- **le prolongement de la voie 8 de la piste de Kombala à la voie de ceinture Nord** : Elle a une emprise de 10m et une longueur de 0,3km

2.1.4. Ouvrages d'art

Il est prévu :

- L'agrandissement des ponts P1, P2 sur la RR20;
- La reconstruction du pont buses (P5) sur le "Solako".



2.2. Réseaux divers

2.2.1. Alimentation en eau potable

Les actions suivantes sont prévues sur le réseau :

- la dotation d'un forage existant de réservoir de stockage et l'alimentation de la pompe par un groupe électrogène.

- la connexion de ce réservoir au réseau existant. Ces actions permettront d'une part d'augmenter la capacité de stockage et d'autre part de palier aux aléas liés à l'utilisation des panneaux solaires.

A terme, le réseau sera fonctionnel 24h/24h et offrira les possibilités de branchements individuels.

2.2.2. Alimentation en électricité

Il est prévu :

- la construction d'une centrale thermique pour augmenter les puissances installées et permettre une fourniture continue d'électricité ;

- l'extension et l'augmentation de la capacité du réseau de distribution.

Le réseau de l'AMADER en construction peut servir de support à ces différentes actions.

2.2.3. Télécommunications - Poste

- **SOTELMA** : les actions à mener sont:

- l'augmentation de la capacité du central ;
- l'extension du réseau.

- **IKATEL** : améliorer la qualité du réseau ;

- **TV- FM** : améliorer la qualité de la couverture par l'installation d'une antenne.

- **POSTE** : rénover les bureaux:



2.3. Environnement

2.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales** : le drainage des eaux pluviales de la ville de Kignan ne pose pas de problèmes techniques particuliers en ce sens que les exutoires et les sens d'écoulement sont bien définis.

Les actions prévues sont :

- l'aménagement des marigots "Koungokô" (C1) et "Solakô" (C2) en collecteurs;
- l'aménagement et le prolongement des collecteurs C3 et C4 situés de part et d'autre de la RR20 de la voie de ceinture Nord au Marigot "Solakô";
- la réhabilitation du collecteur C5 situé au Nord du marché ;
- la réalisation d'un collecteur C6 dans la rue drainante ;
- la transformation de la saignée C7 en collecteur.

Ce réseau de collecteurs qui draine l'ensemble de la ville doit être complété par un réseau de caniveaux conséquent.

- **Déchets liquides** : les actions à mener sont :

- la construction de latrines à fosses fixes ;
- la promotion des systèmes de vidange mécanique ;
- la construction de fosses septiques ;
- la construction de puisards;
- l'interdiction d'évacuer les eaux usées dans les rues et les caniveaux.

- **Déchets solides** : il est prévu :

- la création de six (06) dépôts de transit repartis comme suit :

- un (01) dépôt au marché ;
- un (01) dépôt près de l'école B ;
- un (01) dépôt sur la placette comprise entre la voie 7 et la voie 8 ;
- un (01) dépôt au quartier administratif ;
- deux (02) dépôts au quartier Djinèking

- la réalisation d'une décharge finale dans l'ancienne bancotière située à 1Km de la ville sur la route de Yélékela.

2.3.2. Préservation de la nature

Les actions à mener sont les suivantes :

- la lutte contre les feux de brousse ;
- l'entretien et la préservation des bois sacrés et de la forêt villageoise de N'Gana ;
- la promotion de la plantation d'arbres dans la ville ;

- l'entretien et la préservation de la zone verte séparant la CMDT de la ville ;
- la réalisation d'une bande verte le long du "Solakô" ;
- la réalisation d'une bande verte tout au tour des cimetières.



III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1. Equipements administratifs

Il est prévu :

- un espace de 2.500m² pour le Service de l'Agriculture dans la zone de bureaux ;
- un espace de 2.500m² pour le Service de Production Animale et de l'Industrie dans la zone de bureaux ;
- un espace de 2.500m² pour la Justice dans la zone de bureaux ;
- un espace de deux (02) ha entre la route de Séliédiébougou et Tella pour le CAP ;
- un espace de 2.500m² pour le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire près du Centre de Santé de Référence dans la zone de bureaux.

3.2. Equipements scolaires

Il est prévu un espace de cinq (5) ha pour le lycée dans la zone scolaire située sur la route de Kombala.

3.3. Equipements socio - sanitaires

Il est prévu un espace de quatre (04) ha déjà borné pour le Centre de Santé de Référence au bord de la route Kignan – Tella.

3.4. Equipements commerciaux

Il est prévu :

- un espace de 2.500m² pour le marché aux condiments à proximité de la mosquée "Djinéking" ;
- un espace de 2.500m² pour l'aire d'abattage entre la CMDT et le "Koungokô" ;
- un espace de 5ha pour le complexe parc de vaccination- marché à bétail au bord de la route Kignan-Bélékô au Nord du cimetière ;
- un espace de 2ha pour le centre artisanal sur la route de Tiébé derrière le marigot.

3.5. Equipements touristiques et de loisirs

Il est prévu un espace de deux (02) ha pour la construction d'hôtels, d'auberges, d'espaces culturels etc. sur la route de Sikasso à côté du Centre Multi- fonctionnel des Femmes et un autre sur la route de Béléko, derrière l'Eglise catholique.

3.6. Equipements sportifs et culturels

Il est prévu un espace d'un (01) ha pour la salle de spectacle près de la réserve foncière et du camp des gardes.

3.7. Equipements culturels

Il est prévu :

- un espace d'un (01) ha pour l'église catholique sur la route de Bélékô ;
- un espace d'un (01) ha pour une grande mosquée sur la route de Tiébé au Nord de l'école B.



- l'extension du cimetière sur la route de N'Gana sur une superficie de 04ha.

3.8. Equipements de défense et de sécurité

Il est prévu :

- un espace de 1.600m² pour le commissariat de police dans le quartier Fagnoumana près du 2^{ème} puits sacré ;
- un espace d'un (01) ha pour le Service de la Protection Civile dans la zone industrielle;
- un espace de deux (02) ha pour le Camp de Gardes à l'Est de la prison sur la route de Kombala;
- un camp de deux (02) ha dans la zone militaire.

3.9. Equipements de transport

Il est prévu :

- un espace déjà borné d'un (01) ha pour la gare routière au Nord de la Mairie;
- un espace de cinq (05) ha pour la gare des gros porteurs sur la route de Sikasso, dans l'extension de la zone industrielle ;
- un autre espace d'une superficie de cinq (05) ha pour gros porteurs est également prévu sur la route de Bélékô près du parc à bétail.



Les informations sur les équipements programmés sont récapitulées dans le tableau n°25 ci-après :

Tableau n°25: Informations sur les équipements programmés

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation
Equipements administratifs			
1	Service de l'agriculture	0,25	Zone de bureau
2	Service de production animale et de l'industrie	0,25	Zone de bureau
3	Justice	0,25	Zone de bureau
4	CAP	02	Route de Tella
5	Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire	0,25	Zone de bureau (CSR)
Equipements scolaires			
1	Lycée	05	Zone scolaire
Equipements socio – sanitaires			
1	Centre de Santé de Référence	04	Route de Tella
Equipements commerciaux			
1	Marché de proximité	0,25	Mosquée Djinéking
2	Aire d'abattage	0,25	Entre CMDT et Koungokô
3	Complexe marché et parc à bétail	05	Bord de la route de Béléko
4	Centre artisanal	02	Route Tiébé
Equipements touristiques et de loisirs			
1	Hôtels	02	- un (01) ha sur la route de Sikasso - un (01) ha sur la route de Béléko
Equipements sportifs et culturels			
1	Salle de spectacle	01	Près du camp des gardes
Equipements cultuels			
1	Eglise catholique	01	Route de Béléko
2	Grande mosquée	01	Nord école B
3	Extension cimetière	04	Route de N'Gana
Equipements de défense et de sécurité			
1	Commissariat de police	0,16	Près du 2 ^{ème} puit sacré à Fanoumana
2	Service de la protection civile	01	Future zone industrielle
3	Camp des gardes	02	A l'Est de la prison
4	Camp militaire	02	Zone militaire
Equipements de transport			
1	Gare routière	01	Au Nord de la Mairie
2	Gare des gros porteurs	05	Sur la route de Béléko
	Gare des gros porteurs	05	Sur la route de Sikasso



IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie, les équipements et les études de détail.

Ainsi le coût des actions prioritaires du schéma est évalué à **quatre vingt deux millions huit cent trente mille (82.830.000) F CFA** repartis entre l'Etat et la commune comme suit:

- Etat :Soixante six millions deux cent soixante quatre mille (66.264.000) F CFA, soit **80%** ;
- Commune :Seize millions cinq cent soixante six mille (16.566.000) F CFA, soit **20%**.

Le détail du coût estimatif est indiqué dans le tableau n°26 ci-après :



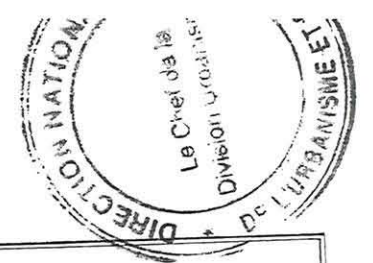


Tableau n°26 : Coût estimatif des actions prioritaires

N°	Actions programmées	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Coût total en million de FCFA
I	Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	20	40
II	Bornage des zones d'extension de l'habitat et des réserves foncières	Préserver les sites	82ha	0,15	12,13
III	Bornage des zones d'activités	Préserver les sites	137ha	0,15	20,55
IV	Bornage des espaces prévus pour les équipements	Préserver les sites	40,66ha	0,15	6,10
V	Bornages et décapage des voies	Préserver les emprises	8,1km	0,5	4,05
TOTAL: 82.830.000 F CFA					82,83

V. STRATEGIES D'APPLICATION

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kignan et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans, soit à l'horizon 2026. Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (04) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

5.1. Stratégie foncière

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

L'attribution d'un espace et sa superficie doit se faire conformément à un avant projet sommaire.

Par ailleurs, afin d'avoir une sécurité foncière, il est souhaitable de borner toutes les zones et tous les espaces prévus après l'approbation du schéma.

5.2. Stratégie institutionnelle.

Il est préconisé, dès l'approbation du schéma, la mise en place d'un comité de suivi de la mise en oeuvre du Schéma. Ce comité local sera composé comme suit:

- le Préfet de Sikasso - Président ;
- le Maire de la commune de Kignan – vice -Président ;
- le représentant du conseil de cercle membre;
- les conseillers communaux de la commune rurale de Kignan au nombre de 5, le chef de village de Kignan et trois (03) de ses conseillers;
- le représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement;
- le représentant de l'IGM ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- toute personne physique ou morale dont l'expertise s'avère nécessaire.

En dehors du comité local, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.



5.3. Stratégie financière

Le coût des actions prioritaires du SDU de Kignan a été évalué à quatre vingt deux millions huit cent trente mille (82.830.000) F CFA repartis entre l'Etat et la commune comme suit:

- Etat :Soixante six millions deux cent soixante quatre mille (66.264.000) F CFA, soit 80% ;
- Commune :Seize millions cinq cent soixante six mille (16.566.000) F CFA, soit 20%.

Les données relatives au budget de la commune de Kignan sont indiquées dans le tableau n°27 ci-après :

Tableau n°27 : Budget de la commune des cinq (05) dernières années

N°	Année	Fonctionnement		Investissement		Total
		Montant (F CFA)	%	Montant (F CFA)	%	
1	2005	31.139.584	51,9	28.817.523	48,1	59.957.107
2	2004	16.855.693	43,9	21.574.989	56,1	38.430.682
3	2003	13.075.950	15,7	70.173.903	84,3	83.249.853
4	2002	23.368.932	73,3	8.507.150	26,7	31.876.082
5	2001	8.282.588	52,2	7.580.026	47,8	15.862.614
6	Total moyenne	92.722.747	40,4	136.653.591	59,6	229.376.338

Source : Mairie de Kignan.

De l'analyse du budget de la commune rurale de Kignan, il ressort que les dépenses d'investissement des cinq (05) dernières années représentent près de 59,6% et sont supérieurs aux dépenses de fonctionnement.

Cette tendance doit être encouragée et poursuivie.

5.4. Stratégie sectorielle

Pour l'application du Schéma, il est prévu l'élaboration de deux (02) plans d'urbanisme sectoriel.

Pour ce faire, la ville a été divisée en deux secteurs qui sont :

- le secteur n°1 -- Kignan - Est ;
- le secteur n°2 -- Kignan -- Ouest ;

5.4.1. Secteur n°1 (Kignan-Est)

D'une superficie d'environ 220ha, le secteur regroupe les anciens quartiers et les zones d'extension.

Il est limité:

- au Nord par les champs de culture;
- au Sud et à l'Est par le marigot « Solakô »;
- à l'Ouest par la RR20.



5.4.2. Secteur n°2 (Kignan - Ouest)

D'une superficie d'environ 690ha, le secteur regroupe le centre administratif, le quartier Djinèking, les zones d'extension, la zone industrielle et les vergers entourant celle-ci.

Il est limité:

- au Nord par les champs de culture et le marigot « Solakô »;
- au Sud par les champs de culture;
- à l'Est par la RR20;
- à l'Ouest par la voie de ceinture.



PLAN D'URBANISATION SECTORIEL (P.U.S.)

VILLE DE KIGNAN

VERS BELECO ET BAMAKO

VERS KOMBALA



VERS TIEFINA

187.50

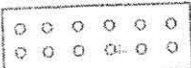

VERS YELEKELA

175.00

VERS KOUROUMA

175.00

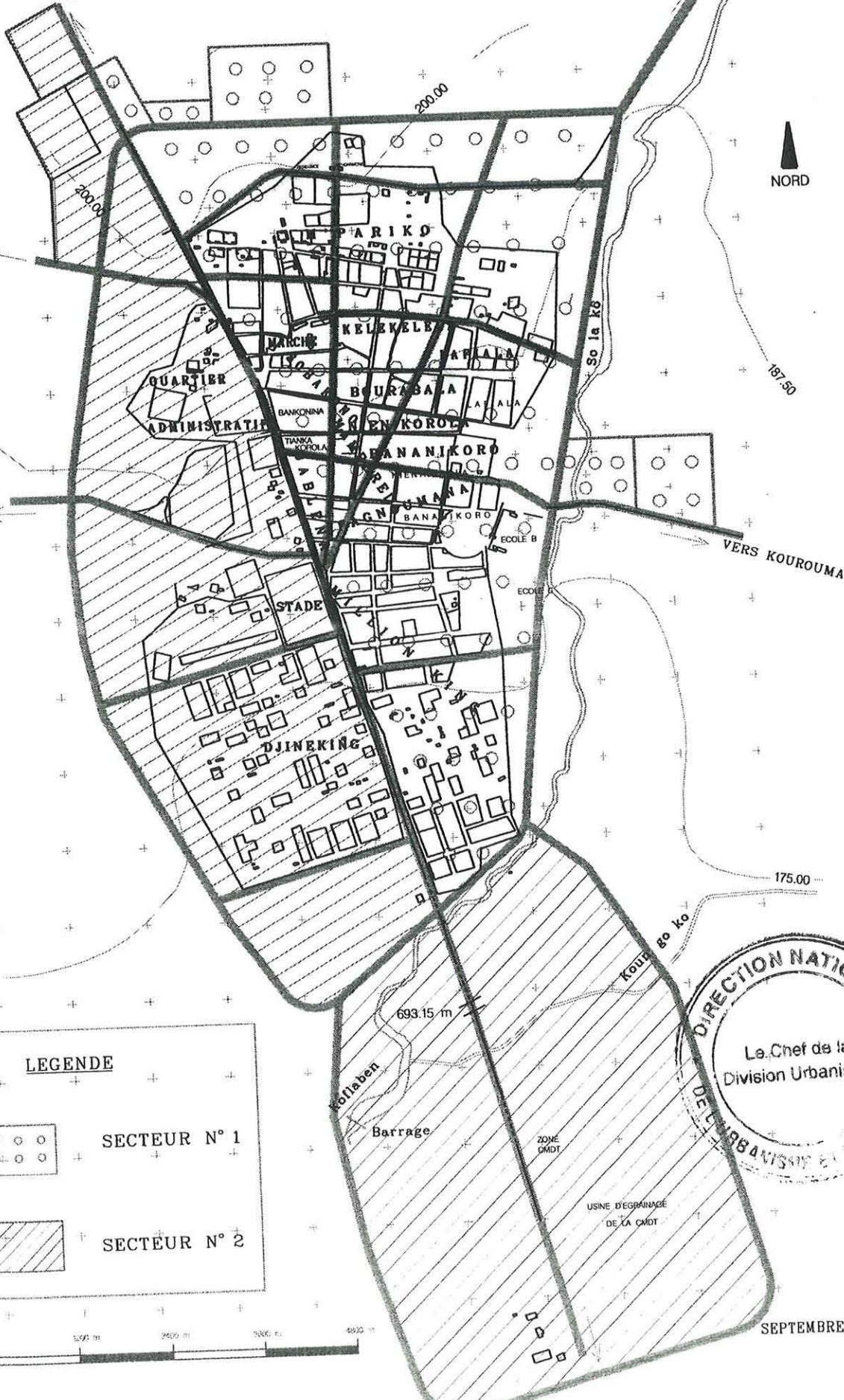
LEGENDE

	SECTEUR N° 1
	SECTEUR N° 2



525000 500165 500000 500000 500000 500000 500000

VERS SANZANA



SEPTEMBRE 2006

IV. PHASAGE

Les programmations du SDU ont été classées en quatre (04) phases définies dans le tableau N°28 ci-après
Tableau N°28 : Phasage du Schéma

N°	PHASES	ZONAGE	EQUIPEMENTS	Voirie, Réseaux Divers et Assainissement
1	PHASE I: 2007-2011	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation et bornage : <ul style="list-style-type: none"> • zones d'habitat et d'activités ; • armature verte ; • réserves foncières ; - Aménagement zone d'habitat - 20ha – Sud – Djinèking ; - Aménagement zone de bureaux - 42ha – Extension du Centre Administratif ; - Aménagement zone scolaire - 10ha – Nord de la ville ; - Aménagement d'espaces verts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation et bornage : • Equipements ; - Construction Centre de Santé de Référence – route Kignan – Tella ; - Aménagement Aire d'Abattage – entre CMDT et Koungokô ; - Construction Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire– Zone de bureaux ; - Aménagement Marché à bétail -Parc de vaccination – route Kignan – Bélékô ; - Construction Service de la Protection Civile – Zone Industrielle ; - Construction Commissariat de Police – Fagnoumana . 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation et bornage : • voies à créer : V14, V15, V13 ; • voies à prolonger : V7, V8 ; - Aménagements collecteurs : • C3, C4, C5 ; - Aménagement des dépôts de transit du : • Marché ; • Quartier Administratif.
2	PHASE II: 2012-2016	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement zone d'habitat - 10ha – Ouest – Djinèking ; - Aménagement zone commerciale - 4ha – Nord de la ville ; - Aménagement zone artisanale - 5ha - Est –Bananikoro. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction Service de la Production Animale et de l'Industrie – Zone de bureaux ; - Construction Service d'Agriculture – Zone de bureaux ; - Construction Lycée – route de Kombala; - Construction CAP – route de Séliidièbougou; - Construction Salle de Spectacles – M'Pariko; - Aménagement Gare Routière – Nord de la Mairie; - Construction Gare gros porteurs – route de Bélékô; 	<ul style="list-style-type: none"> - Bitumage des voies : • V1, V7, V2 ; - Aménagements collecteurs : • C7, C6 ; - Aménagement du dépôt de transit à côté de l'école B.

Source: Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Mamadou T. TRAORE (ESPACE)

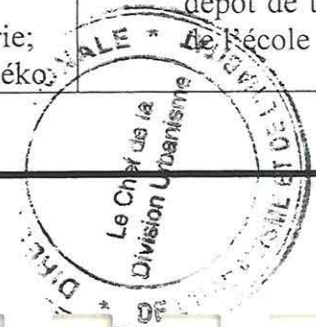


Tableau N°28 (suite): Phasage du Schéma

3	PHASE III: 2017-2021	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement zone d'habitat - 12ha – Ouest - Djinèking - Aménagement extension zone industrielle - 45ha. - Aménagement zone de maraîchage - 5ha – Est – Bananikoro. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et construction Marché aux condiments - Djinèking; - Construction Centre Artisanal – route de Tiébé; - Construction Hôtel - route de Béléko; - Construction Eglise Catholique- route de Béléko; - Construction Grande Mosquée – route de Tiébé; - Extension cimetièrè – route N’Gana; - Construction Camp des Gardes – route de Kombala. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voies à aménager en latérite : <ul style="list-style-type: none"> • V3, V5, V10, V12, V9, V6, V4, V11, V8 ; - Aménagements collecteurs : <ul style="list-style-type: none"> • C2 ; - Aménagement du dépôt de transit sur la placette (Fagnoumana).
4	PHASE IV: 2022-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement zone d'habitat - 12ha – Nord – Est - M’Pariko. - Aménagement zone militaire - 10ha – entre Kignan et N’Gana. - Aménagement zone d’hydrocarbures-16ha- Sud de la ville. - Armatures vertes : <ul style="list-style-type: none"> - 15ha – Sôlako ; - 3ha – zone d’hydrocarbures ; - 1,5ha – cimetièrès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction Hôtel - route de Sikasso; - Construction Camp militaire – Zone militaire; - Construction Gare gros porteurs – Extension zone industrielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voies à aménager en latérite : <ul style="list-style-type: none"> • V14, V15, V13 ; • prolongements de V7 et V8. - Aménagements collecteurs : <ul style="list-style-type: none"> • C1 ; - Aménagement de la décharge finale.

Source: Bureau d’Etudes et d’Urbanisme Mamadou T. TRAORE (ESPACE)



VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi de la mise en œuvre ainsi qu'aux différents acteurs impliqués:

- la réalisation en format A1 et en couleurs des différents plans du Rapport de Planification ;
- l'affichage de ces plans de façon visible et permanente à la mairie ;
- l'aménagement de la RR20 avec la réalisation d'un pont sur le Baoulé;
- l'aménagement des pistes entre Kignan et les villages;
- la réalisation d'équipements scolaires et sanitaires dans les villages;
- la réalisation des puits d'eau potable dans les villages.



VIII. LISTE DES ABREVIATIONS

- A.CO.D. GNETAASO** : Association Conseil pour le Développement
AMADER : Agence Malienne pour le Développement de l'Electrification Rurale
AMEDD : Association Malienne d'Eveil pour le Développement Durable
B.H.M.: Banque de l'Habitat du Mali
B.T.: Basse Tension
C.A.P. : Centre d'Animation Pédagogique
C.E.D. : Centre d'Etude pour le Développement
C.M.D.T. : Compagnie Malienne de Développement des Textiles
C.P.C. : Coopérative des Producteurs de Coton
C.S.COM : Centre de Santé Communautaire
D.N.U.H: Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
D.R.: Direction Régionale
D.R.U.H.: Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
E.D.M.: Energie du Mali
F.M. : Fréquence Moyenne
G.I.E.: Groupement d'Intérêt Economique
GRAT : Groupe de Recherche et d'Application Technique
H.T. : Haute Tension
K.V. : Kilo Volt
K.W.: Kilo Watt
M.T.: Moyenne Tension
M.W. : Méga Watt
O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale
O.R.T.M. : Office de Radio Division Télévision du Mali
P.S.A. : Plan Stratégique d'Assainissement
P.U.S.: Plan d'Urbanisme Sectoriel
R.A.C. : Radio administrative de Communication
R.G.P.II.: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
R.N. : Route Nationale
R.R. : Route Régionale



LISTE DES ABREVIATIONS (SUITE)

- S.C.N. : Service de la Conservation de la Nature
S.D.A.U. : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
S.D.I. : Service de Développement Intégré
S.D.U : Schéma Directeur d'Urbanisme
SO.TEL.MA.: Société des Télécommunications du Mali
S.R. : Sous Répartiteur
SU.CO.TEX. : Sud Coton et Textile
T.V. : Télévision



IX. BIBLIOGRAPHIE

- Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Sikasso et environs ;
- Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Sikasso – Octobre 2004;
- Budgets de la Commune Urbaine de Kignan des cinq (05) dernières années;
- Recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998 ;
- Plan quinquennal de Sécurité Alimentaire de la commune rurale de Kignan 2005-2009
(Version définitive).



X. ANNEXES



REGION DE SIKASSO.

CABINET DU GOUVERNEUR

634 - - - -
DECISION N° / GR- SIK CAB - 2 - BP

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION DES
SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DES VILLES DE KIGNAN, KOUMANTOU ET
KADIANA.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE SIKASSO

Vu la Constitution du 25 Février 1992 ;
Vu l'Ordonnance N°91 – 039 / P-CTSP du 8 Août 1991 déterminant les circonscriptions et les
Collectivités Territoriales du Mali ;
Vu la loi N°96- 050 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;
Vu la loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
Vu le Décret N° 95-210 / P-RM DU 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les
attributions des Représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret N°04-607 / P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la
planification urbaine ;
Vu le Décret N°255/P-RM du 06 Juin 2000 Portant nomination du Haut Commissaire de la région de
Sikasso ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration des
Schémas Directeurs des villes de Kignan, Koumantou et Kadiana sont déclarées ouvertes à compter de
la date de publication de la présente décision.

ARTICLE 2: Sont concernées par lesdites enquêtes les communes rurales de Kignan, Koumantou et
Kadiana.

ARTICLE 3: Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les
populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

ARTICLE 4: A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation des
Schémas Directeurs d'Urbanisme de Kignan, Koumantou et Kadiana, l'avis préalable des services de
l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les
zones concernées.

ARTICLE 5: Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat, les Préfets des cercles de Sikasso,
Bougouni et Kolodiéba sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Sikasso le 21 JUL 2006

Ampliations :

MHU.....1
MATCL.....1
Assemblée Régionale.....1
DRUH.....1
Préfet Bougouni.....1
Préfet Kolodiéba.....1
Préfet Sikasso.....1
Conseil du Cercle Bougouni.....1
Conseil du Cercle Kolodiéba.....1
Conseil du Cercle Sikasso.....1
Archives-Chrono.....2/12



BOCARY SAMASSEKOU
Officier de l'Ordre National



DELIBERATION N° 009/CRK

Le conseil communal de Kignan, régulièrement convoqué en session extraordinaire le 27/09/2006, s'est réuni le 05/10/2006 sous la présidence de Mr Adama TOURE / Maire

Le secrétariat de séance était assuré par Mr Oumar M. COULIBALY secrétaire général

Ordre du jour: Etude et adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kignan et environs.

Nombre de conseillers en exercice: 23
 Nombre de conseillers présents:..... 23
 Nombre de conseillers absents:..... 0

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré.

Vu la constitution de la République du Mali.

Vu la loi n°93-008 du 11 février 1993, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, modifiée.

Vu la loi n°95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités en République du Mali, modifiée.

Vu la loi n°96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution de gestion du domaine des Collectivités Territoriales.

Décide:

Article 1^{er}: D'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kignan et environs pour les années 2007-2026.

Article 2: La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

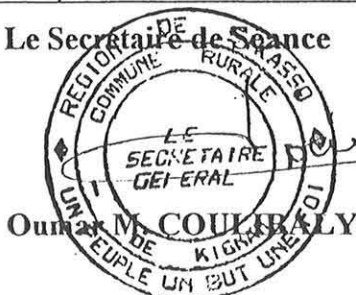
Fait et délibéré à Kignan, le 05/10/2006.....

Vote du Conseil
 Votants 23
 Pour 23
 Contre 0
 Abstention 0

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom	Signature	N°	Nom	Signature
1	Adama TOURE		13	Issa DIALLO	
2	Karim TOGORA		14	Mamoutou TRAORE	
3	Soumana BALLO		15	Souleymane TRAORE	
4	Oumar BALLO		16	Minirou CISSE	
5	Fassoum DEMBELE		17	Diakaridia DEMBELE	
6	Diakaridia OUONOGO		18	Moumine BERTHE	
7	Salia TRAORE		19	Djènèbou DIABATE	
8	Safoura DIALLO		20	Soumaïla DIARRA	
9	Abdoul Karim KONE		21	Adama TRAORE	
10	Dramane SANOGO		22	Djibril SIDIBE	
11	Niamangolo COULIBALY		23	Abdramane SANOGO	
12	Hassimi CISSE				

Le Secrétaire de Séance



Le Président de Séance



REGION DE SIKASSO
---°°---
CERCLE DE SIKASSO
---°°---

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECISION N° 286 /PREF/CS

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N° 009 /CRK du 05/10/2006
PORTANT ADOPTION DU PROJET DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE
DE KIGAN ET ENVIRONS.

LE PREFET DU CERCLE DE SIKASSO

Vu, la Constitution ;
Vu, la Loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration en République du Mali ;
Vu, la Loi n° 95-034 du 1^{er} avril 1995 portant code des Collectivité Territoriales en République du Mali ;
Vu, la loi n° 96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes en République du Mali ;
Vu, la Loi n° 96-060 portant loi de finances ;
Vu, le Décret n° 95-210/PRM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions de représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
Vu, la délibération n° 009 /CRK du 05/10/2006 du Conseil Communal de Kignan,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération n° 009 /CRK du 05/10/2006 du Conseil Communal de Kignan, relative à l'adoption du Schéma Directeur D'Urbanisme de la ville de Kignan et environs dans son projet dressé par le Bureau d'Etudes et d'Urbanisme Mamadou T. TRAORE « ESPACE ».

Article 2 La présente décision prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Sikasso, le 06 Octobre 2006

AMPLIATIONS

- GR Skso.....1/CRK
- Mairie.....1
- Archives/Chron.....2/4



Le Préfet du Cercle

Seydou Kalifa TRAORE



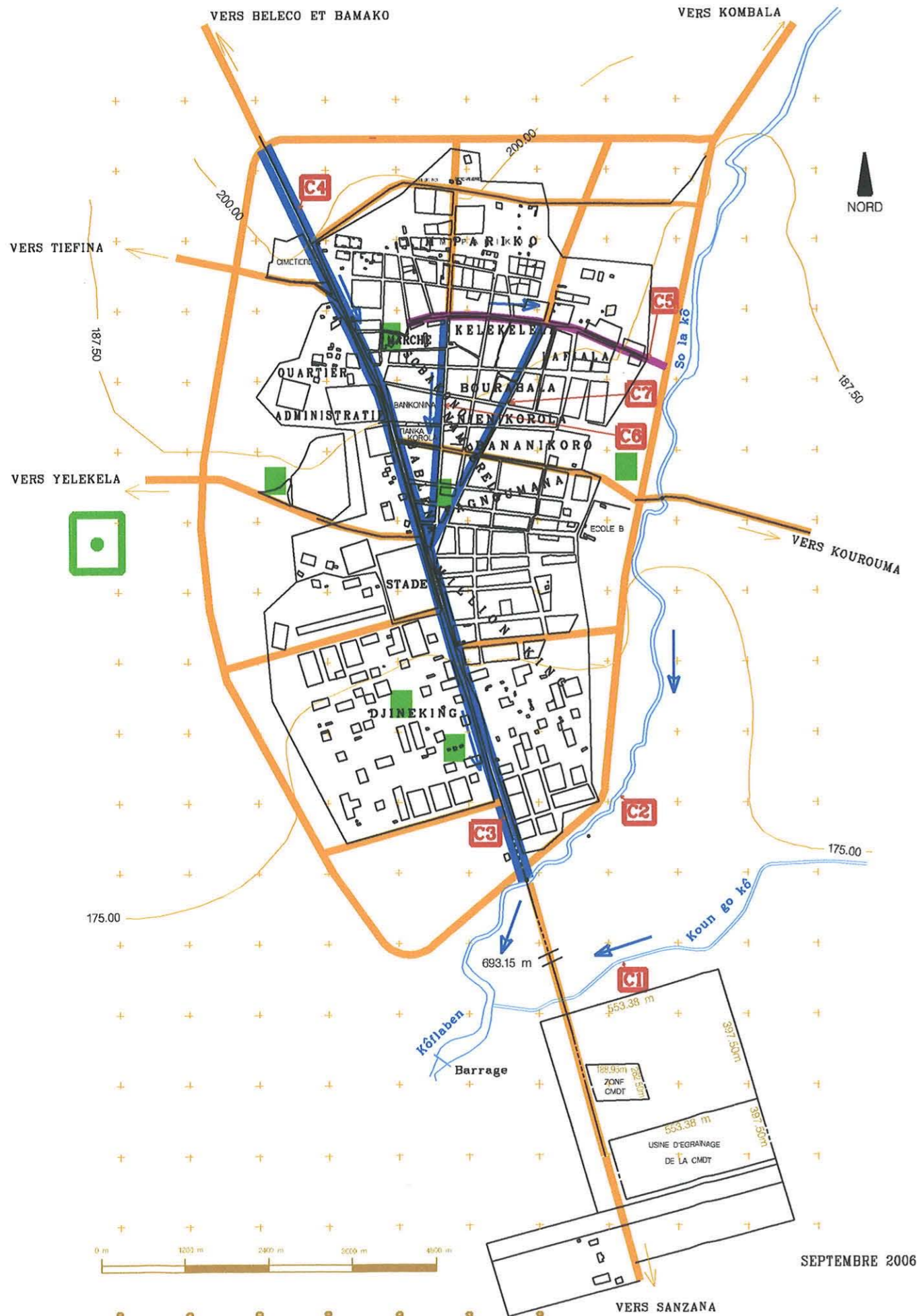
LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOM	SERVICE
1	Moussa A. CISSE	Sous préfet- Kignan
2	Adama TOURE	Maire
3	T. Martin DIARRA	Maire de Zanzana
4	Salif MALLE	Maire de Koumankou
5	Moussa SANGARE	Mairie de Tella
6	Bougouzanga TRAORE	1 ^{ER} Adjoint au Maire – Kourouma
7	Oumar BALLO	3 ^{ème} Adjoint au Maire – Kignan
8	Zoumana BALLO	Conseiller Communal - Kignan
9	Karim TOGOLA	Conseiller Communal – Kignan
10	Salia TRAORE	Conseiller Communal - Kignan
11	Issa KONE	Direction Régionale des Routes - Sikasso
12	Tièssama COULIBALY	D.R.U.H. – Sikasso
13	Moussa TAMBA DIAKITE	D.R.U.H. – Sikasso
14	Ibrahima KONE	D.R.U.H. -Sikasso
15	Nouhoum TRAORE	D.N.U.H. Bamako
16	Abdoulaye TRAORE	D.N.U.H. Bamako
17	Amadou NIARE	Direction Régionale Plan et Statistique -Sikasso
18	Boubacar KONE	DRACPN – Sikasso
19	Kitiagama DEMBELE	Production Animale
20	A/C Yaya TOGORA	Gendarmerie
21	Mamadou DEMBELE	Poste
22	Djélika COULIBALY	Représentant des Femmes
23	Sévérine COUMARE	Santé
24	Seydou DIABATE	Association des Parents d'Elève
25	Borio DIALLO	Enseignement
26	Fassoum DEMBELE	Chef de poste vétérinaire
27	Niamangolo COULIBALY	Commerçant
28	Kassim DIARRA	Chambre d'Agriculture
29	Talatou Moran MAIGA	Coopérative Eleveur de Kignan
30	Soumaïla TRAORE	Président CAFO
31	Souleymane BERTHE	Syndicat des Transporteurs
32	Lassina DIARRA	Conseiller du village Kignan
33	Bréhima SANGARE	Conservation de la Nature Kignan
34	Bréhima DIAKITE	C.M.D.T. Kignan
35	Birama BAGAYOKO	SUCOTEX-SARL
36	Siaka TOGOLA	Régisseur de recette Bialakoro
37	Diakaria OUONOGO	Directeur Ecole "A"
38	Daouda COULIBALY	S/secteur de l'Agriculture
39	Souley O. CISSE	Animateur de la Jeunesse
40	Bourama SANOGO	S.S.D Yeelen Kura
41	Mme TRAORE Assan KONE	SOTELMA
42	Bréhima M. KONE	ACOD. GNETAASO
43	Seydou TRAORE	Coopérative des Pêcheurs
44	Souleymane KONE	Adduction d'eau – Kignan
45	Kassim Lassina CISSE	Directeur Radio Zégué KHAN
46	Siaka SANGARE	AMADER - Kignan
47	Diakaridia CAMARA	ONG GUAMINA
48	Abdoulaye SANGARE	Chambre de Métier



ASSAINISSEMENT

LEGENDE



Collecteur naturel à aménager



Collecteur à créer



Collecteur à réhabiliter



Sens d'écoulement des eaux



Dépôt de transit



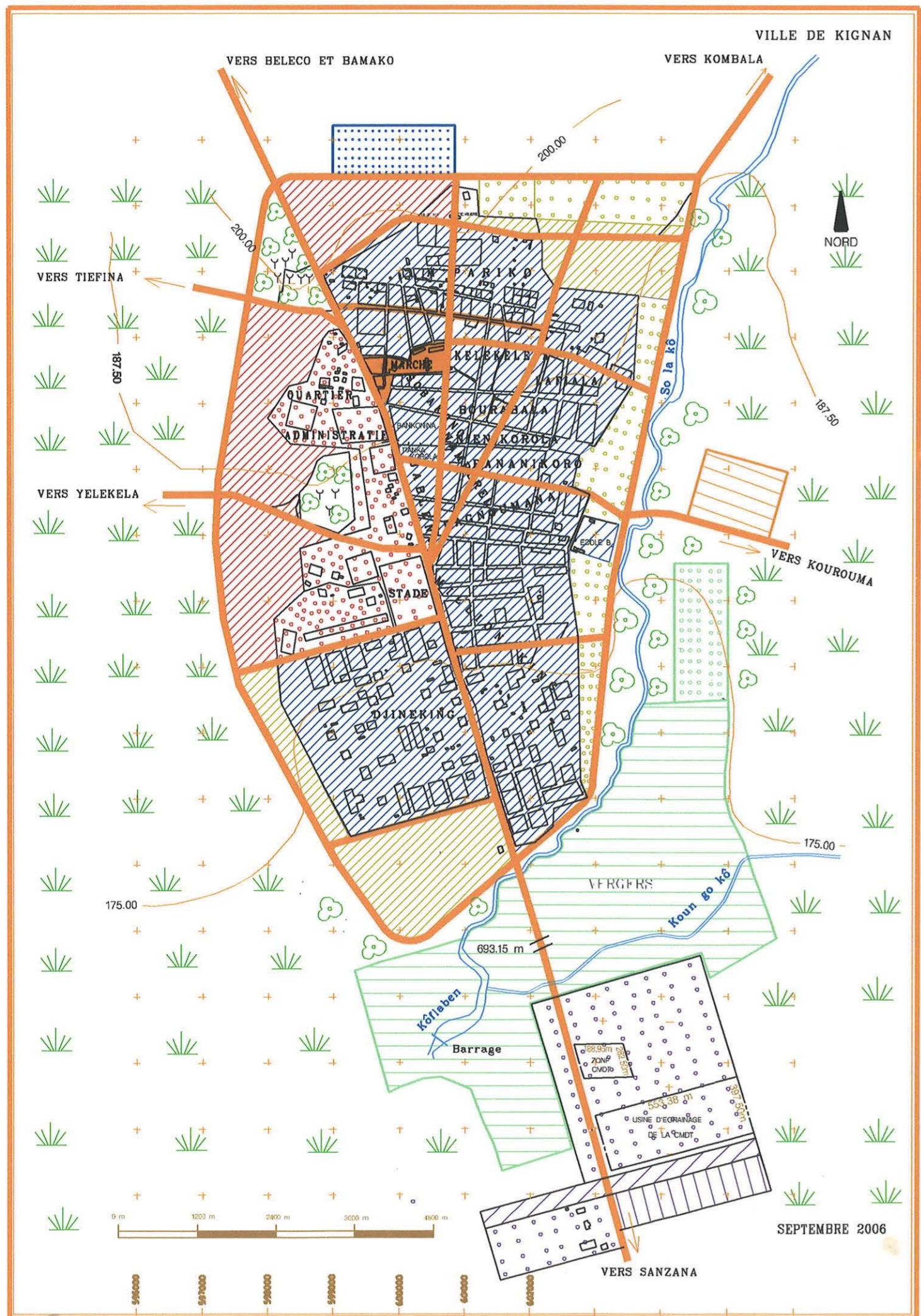
Voie



Nomenclature










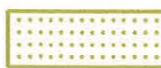








Décharge finale

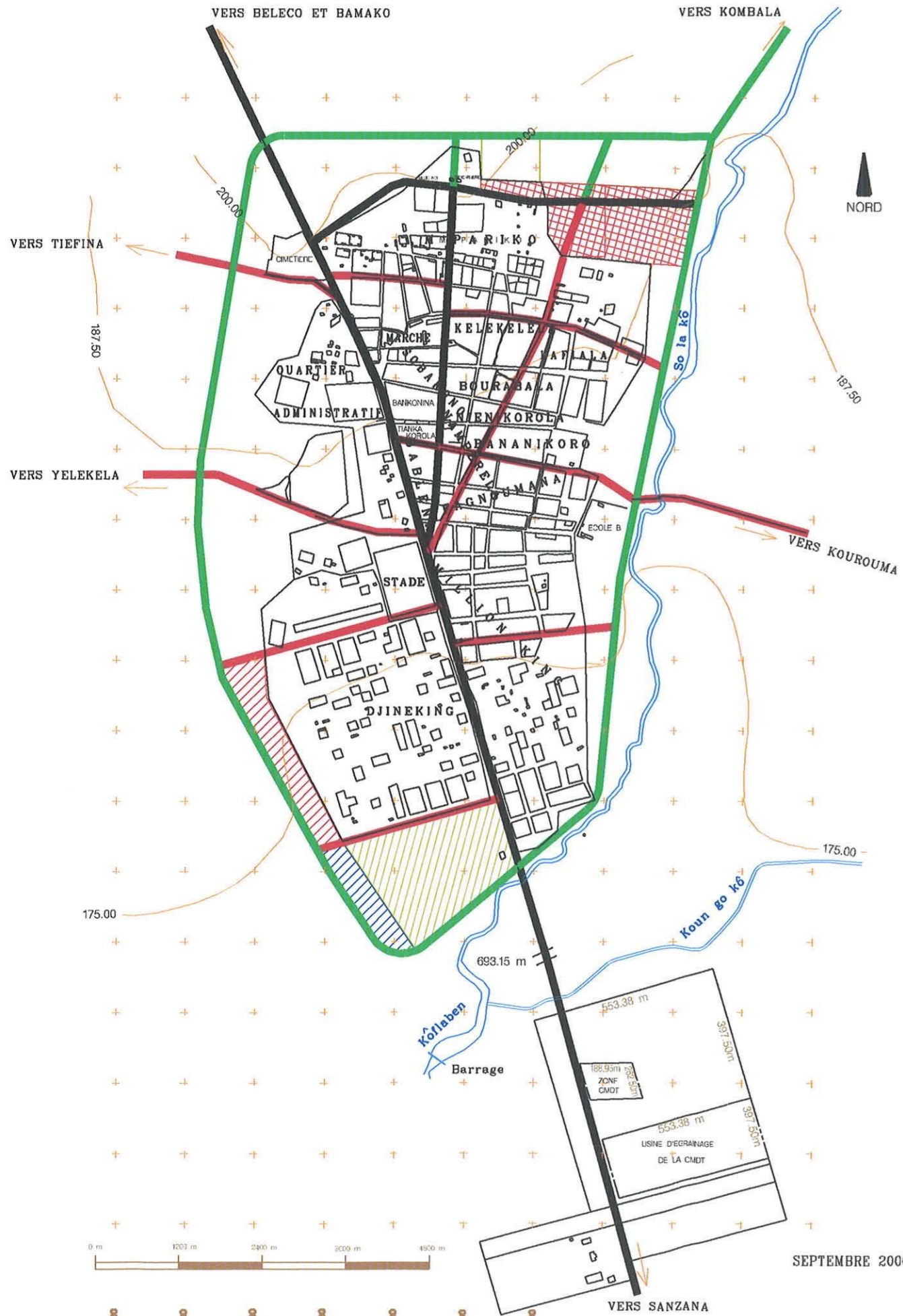


ZONAGE

LEGENDE

-  Zone d'habitat existante
-  Future zone d'habitat
-  Zone de bureaux existante
-  Future zone de bureaux
-  Zone industrielle existante
-  Extention de la zone industrielle
-  Zone d'hydrocarbures
-  Zone boisée
-  Zone des vergers
-  Reserve foncière
-  Zone de culture
-  Marigot
-  Zone Commerciale
-  Zone Scolaire
-  Zone Artisanale
-  Zone de maraîchage

VILLE DE KIGNAN



PHASAGE

LEGENDE

PHASE I : 2007 - 2011

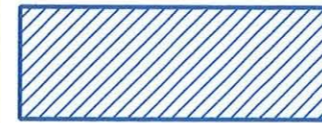


Habitat



Voie à border

PHASE II : 2012 - 2016



Habitat



Voie à bitumer

PHASE III : 2017 - 2021



Habitat



Voie à aménager en latérite

PHASE IV : 2022 - 2026



Habitat



Voie à aménager en latérite